Gouvernement du Canada | Government of Canada

Canada

HABITAT III

Rapport national

Habitat III – Troisième conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site
canada.ca/publicentre-EDSC.

Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC ou DAISY) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2016

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF
Nº de cat. : Em20-52/2016F-PDF
ISBN : 978-0-660-06215-0

EDSC
Nº de cat. : SP-1127-09-16

HABITAT III

Rapport national

Table des matières

1 **Résumé**

3 **Introduction**
3 Depuis Habitat II
5 Progrès réalisés dans le cadre du partenariat
7 Les 20 prochaines années

8 **Partie I La démographie urbaine :** n'oublier personne
9 Nouveaux immigrants
10 Jeunes
11 Travailleurs âgés et aînés
11 Personnes avec handicaps
12 Autochtones
12 Femmes
13 N'oublier personne

14 **Partie II Aménagement du territoire et planification urbaine :** une croissance durable
15 Planifier un Canada durable ensemble
16 Aborder les enjeux de la mobilité urbaine

18 **Partie III Environnement et urbanisation :** leadership en matière de politique climatique
19 Transport et changements climatiques
21 Logement et changements climatiques
23 Pollution atmosphérique
24 Réduction des risques de catastrophes et secours aux sinistrés

25 **Partie IV Collectivités sécuritaires :** bâtir une villee sûre pour tous
25 Stratégie de réduction de la pauvreté
26 Sécurité des femmes
28 Sécurité des communautés autochtones

29 **Partie V Économie urbaine :** la création d'emplois pour la prospérité de demain
31 Investissement dans l'infrastructure
33 Création de l'égalité des chances
33 Jeunes
34 Travailleurs âgés et aînés
36 Personnes avec handicaps
38 Immigrants
39 Autochtones
42 Des villes d'innovation

43 **Partie VI Logement et services de base :** un avenir meilleur

45 Programmes de logement abordable
46 Renforcer et améliorer l'accès au financement de l'habitation
47 Situation des sans-abri
49 Stratégie nationale en matière de logement
49 Le logement pour les peuples autochtones
50 Améliorer les services de base aux peuples autochtones

54 **Partie VII** **Travailler ensemble :** en partenariat avec les intervenants

56 **Partie VIII** **Les prochaines étapes**

Résumé

Au cours des quatre dernières décennies, Habitat, la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, a cherché à relever les défis associés à la création d'aires habitables adéquates, abordables et durables. Depuis la première réunion tenue à Vancouver en 1976, les enjeux liés au logement adéquat et au soutien des populations vulnérables ont continué d'évoluer. Aujourd'hui, tandis que la communauté internationale envisage les vingt prochaines années, le Nouvel agenda urbain d'Habitat III tente d'anticiper les défis posés par l'urbanisation accélérée et de s'y attaquer.

Pour bâtir une société plus équitable, plus inclusive et plus juste, il faut commencer par comprendre les difficultés auxquelles se heurtent tous les citoyens, y compris les groupes les plus vulnérables, comme les immigrants, les jeunes, les personnes âgées, les Autochtones, les personnes avec handicaps et les sans-abri. Le Canada adopte plusieurs mesures visant à améliorer la vie de ses citoyens, y compris offrir une aide immédiate aux personnes qui en ont le plus besoin, tout en continuant à soutenir une croissance économique durable.

Le Canada reconnaît que la pauvreté, le développement durable et l'inclusivité sont des enjeux complexes qui requièrent une vision axée sur l'avenir. Les gouvernements se sont engagés à collaborer avec des organisations de la société civile et le secteur privé en vue de développer des solutions qui ne se limitent pas à la construction d'habitations. Par exemple, le gouvernement élabore actuellement la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté qui fixera des objectifs visant à réduire la pauvreté tout en mesurant et décrivant ces progrès pour le public. De plus, le Canada est en train d'élaborer une Stratégie nationale à long terme en matière de logement en vue de répondre aux besoins de tous les citoyens, dès maintenant et pour les générations à venir. Cette stratégie permet de réaffirmer un engagement en matière de réduction de la pauvreté, de création d'emplois et de durabilité environnementale pour la création de collectivités saines et inclusives.

Avoir des villes prospères permet aussi d'assurer la santé et la sécurité des habitants de ces villes. De nouveaux programmes sont mis en œuvre pour assurer la sécurité des femmes et des personnes vivant dans les communautés autochtones. Cela comprend des investissements dans les refuges, les services de soutien aux victimes et les mesures visant les causes sous-jacentes de la violence au sein des groupes vulnérables.

En plus de présenter une approche renouvelée en matière d'innovation, les villes canadiennes sont des endroits qui offrent des possibilités à tous. Avoir un environnement sain est étroitement lié à la qualité de vie et à la résilience locale. Qu'il s'agisse de réduire les gaz à effet de serre (GES) ou de transformer notre façon de vivre, de travailler et de nous déplacer dans nos collectivités, le Canada s'est engagé à être un leader mondial en matière de solutions aux changements climatiques. À cette fin, le Canada effectue des investissements responsables, utilise des technologies écologiques et met en œuvre le Plan national sur les changements climatiques.

Les gouvernements se projettent vers l'avenir et collaborent dans le but de répondre aux besoins des générations d'aujourd'hui et de demain. Ils travaillent donc dans le sens des priorités énoncées dans le Nouvel agenda urbain du sommet Habitat III. Le Canada demeure déterminé à améliorer le niveau de vie pour tous en préparant les villes et les régions rurales aux défis de demain, en protégeant l'environnement et en améliorant la compétitivité économique à long terme. Trouver des solutions novatrices aux enjeux communs des collectivités ne sera pas chose aisée. Cependant, en intégrant les programmes environnementaux, économiques et sociaux, et en unissant les efforts des citoyens, des secteurs d'activité, de la société civile et des gouvernements, nous pouvons travailler ensemble pour faire en sorte que les collectivités soient des milieux de vie sains et productifs, où tous les Canadiens auront une chance réelle et équitable de réussir.

Introduction

La Conférence des Nations Unies 2016 sur le logement et le développement urbain durable constitue le troisième sommet Habitat. Habitat I s'est déroulé au Canada en 1976 et avait pour thème les besoins essentiels et le logement pour les plus démunis. Une migration intérieure à grande échelle était survenue au cours des décennies antérieures, entraînée par des perspectives économiques supérieures dans les centres urbains en pleine croissance. Pour relever ce défi, on a premièrement mis l'accent sur la construction d'un plus grand nombre d'habitations.

Au printemps 1996, tandis que le monde tournait son attention vers Istanbul, en Turquie, des changements dans l'approche relative à ces enjeux étaient déjà bien entamés. Le soutien aux initiatives qui consolidaient la nouvelle politique en matière d'habitation et les initiatives des collectivités et du secteur privé se faisait grandissant. L'optique des sexospécificités avait également été adoptée dans une approche globale qui visait à exprimer les besoins des plus démunis. Enfin, plutôt que de chercher à freiner l'urbanisation, les gouvernements commençaient à la favoriser.

Les priorités d'Habitat II étaient doubles : un logement convenable pour tous et la pérennité des établissements. Avec plus d'un milliard de personnes vivant dans des habitations inadéquates dans le monde entier, cet enjeu devait être considéré dans le contexte élargi du développement durable sur les plans économique, social et environnemental. La conférence s'est conclue par l'adoption de cinq principes supplémentaires qui allaient servir à guider l'élaboration des politiques au cours des deux décennies suivantes. Ces principes étaient : la coopération internationale, l'évaluation des programmes, la facilitation et la participation, l'égalité des sexes, et le financement des abris et des établissements humains. Malgré ces résolutions, l'adoption a été limitée et la solution pour les villes est restée principalement axée sur la construction d'habitations.

Depuis Habitat II

Les centres urbains représentent maintenant plus de la moitié de la population mondiale et les villes sont en première ligne pour bon nombre des enjeux les plus pressants de la communauté mondiale. L'inégalité sociale, les changements climatiques et la pauvreté sont des défis que les administrations (fédéral, provinciales ou territoriales, et municipales) doivent relever. Contrairement aux décennies antérieures, l'approche pour répondre à ces enjeux ne doit pas se limiter à construire plus

d'habitations. Cela signifie collaborer avec les intervenants pour créer un plan progressif pour l'avenir qui reconnaît que l'urbanisation est non seulement un résultat du développement, mais aussi un moyen de développement.

Une approche qui ne se limite pas à la construction d'habitations implique de créer des collectivités inclusives et durables qui offrent une chance à tous. Ces idées constituent le fondement d'un mode de vie sain pour les citoyens d'aujourd'hui et de demain. Quand la communauté mondiale améliore les conditions de vie en milieu urbain, tout le monde est gagnant.

Le Canada a appris les leçons du passé et est prêt à créer des villes qui offrent une chance à tous dans le cadre du Nouvel agenda urbain d'Habitat III. Le rapport national met cette vision de l'avant en décrivant les initiatives du Canada en matière de développement environnemental et social. Le gouvernement du Canada - en partenariat avec les administrations provinciales, territoriales et municipales - s'investit activement dans le développement de collectivités plus solides et plus saines. Cet investissement dans les collectivités se traduit dans le développement d'infrastructures urbaines visant à renforcer les espaces urbains et les liens entre milieux urbains et milieux ruraux en vue du partage de la prospérité jusqu'aux programmes d'emploi qui donnent à tous les Canadiens une chance équitable de réussir dans la vie.

Les avantages, pour les Canadiens, de conditions de vie stables, durables sur le plan environnemental et abordables sont évidents. Lorsque des ménages à faible revenu peuvent accéder au logement dont ils ont besoin, ils obtiennent plus qu'un toit au-dessus de leur tête. Un logement abordable, adéquat et convenable favorise une meilleure santé de la population, améliore les résultats sur le plan scolaire et de l'emploi, et crée des conditions favorables aux succès sociaux et économiques au sens large. Par ailleurs, les avantages d'un cadre de vie durable sont tout aussi importants en ce qui concerne la création de milieux de vie sains, et font partie de l'engagement plus large du Canada envers les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies et de l'adoption de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Aujourd'hui, le Canada croit en la promesse du Nouvel agenda urbain. Au cœur de ce nouveau chapitre se trouve une approche axée sur les gens qui améliorera la vie de tous les Canadiens des générations futures. Dans le cadre de cette nouvelle vision, le gouvernement du Canada fera des investissements importants afin : d'élargir l'offre de logements abordables, surtout auprès des personnes âgées, de construire des maisons d'hébergement pour les victimes de violence familiale ou de les rénover, d'appuyer les travaux de rénovation améliorant l'efficacité énergétique et la consommation d'eau, et de rénover les logements sociaux existants. De plus, le gouvernement

du Canada fait des investissements sans précédent dans l'infrastructure verte, dont les installations d'assainissement de l'eau, l'amélioration des transports en commun et les installations culturelles et récréatives.

Progrès réalisés dans le cadre du partenariat

Le défi de créer des villes inclusives offrant un accès à des logements adéquats et de développer des espaces urbains durables exige de faire preuve d'engagement à l'égard du partenariat et de la coopération. Le Canada est un pays hautement décentralisé ayant un niveau élevé d'urbanisation. S'attaquer à la complexité des défis d'aujourd'hui est impossible sans une collaboration étroite entre les gouvernements. Bien que chacun des trois ordres de gouvernement possède ses propres domaines de compétences, plusieurs responsabilités importantes sont toutefois partagées.

Comme dans toutes les fédérations, la répartition des pouvoirs législatifs est un aspect important du système de gouvernement. Le partage des pouvoirs se trouve dans la Loi constitutionnelle du Canada. Bien que la Loi stipule que les questions nationales doivent être traitées par le Parlement du Canada et qu'elle donne le pouvoir aux assemblées législatives provinciales en ce qui a trait aux questions de nature locale, la relation est caractérisée par un esprit de coopération. En tant que parties d'une fédération, les provinces et les territoires ont le pouvoir de percevoir des impôts directs (par exemple, les impôts sur le revenu), de remettre des permis afin d'augmenter leurs revenus et d'établir leurs politiques environnementales.

Les administrations municipales sont établies par les provinces et les territoires et jouent un rôle important dans la vie des Canadiens. Il y a environ 5 000 administrations municipales (municipalités, villes, villages et régions métropolitaines). Ces dernières sont responsables des services tels que : l'alimentation en eau, l'inventaire et l'occupation des logements, l'élimination des eaux usées et des déchets, les routes, les parcs, les bibliothèques et plusieurs autres commodités locales.

Étant un autre partenaire important, les peuples autochtones se sont vu reconnaître par le Canada le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale comme droit existant en vertu de la Constitution canadienne. Respecter l'autonomie gouvernementale des Autochtones fait partie de l'engagement

du gouvernement à rétablir la relation de nation à nation entre le Canada et les peuples autochtones, une relation fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat, afin de faire des progrès dans les dossiers qui leurs sont plus importants dont : les logements, l'infrastructure, les soins de santé et de santé mentale, la protection de l'enfance et l'éducation. Des négociations entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires et les gouvernements autochtones sont en cours afin de mettre en place des dispositions relatives à l'autonomie gouvernementale, dont les compétences des gouvernements autochtones en matière d'éducation, de santé, de services sociaux et de logements.

Ces différents gouvernements n'exercent toutefois pas leurs pouvoirs de façon isolée. Le système fédéral canadien, y compris les lois, les politiques et les programmes de ses divers paliers gouvernementaux, constitue un tout complexe, mais coordonné. Les secteurs comme celui du logement tirent profit des forces des divers ordres de gouvernements qui jouent un rôle important dans la prestation d'un système de logement solide et stable. Par exemple, environ 80 % des logements sociaux existants au Canada sont gérés par les provinces et les territoires. Les 20 % restants sont gérés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), au nom du gouvernement fédéral, et comprennent le portefeuille des réserves ainsi que certains logements situés hors des réserves et financés par le gouvernement fédéral, comme des coopératives d'habitation et des organismes sans but lucratif.

> Le Canada regarde au-delà des briques et du mortier, dans une vision axée sur les personnes pour les collectivités à l'échelle du pays.

En matière de création de collectivités plus fortes et plus saines, l'action organisée ne concerne pas que le gouvernement. Les groupes communautaires, les organismes sans but lucratif, les syndicats, le secteur privé et les groupes de défense d'intérêts sociaux ne constituent qu'une partie des groupes qui jouent un rôle important dans la détermination des priorités. Ces groupes, ainsi que le grand public canadien, ont un rôle important à jouer en ce qui concerne la formulation des politiques sociales et environnementales.

Le gouvernement du Canada reconnait l'importance de ces parties prenantes et s'est engagé à renouveler sa collaboration avec les gouvernements des provinces et des territoires ainsi qu'avec les administrations municipales afin d'obtenir des résultats pour les Canadiens. Cela signifie qu'il faut comprendre les besoins locaux et passer à l'action. Le premier ministre et les ministres fédéraux collaborent activement avec les dirigeants provinciaux et municipaux quant à un éventail

de priorités fédérales et de priorités partagées comme les infrastructures, la diminution de la pauvreté, les changements climatiques, l'innovation commerciale et l'introduction de la loi fédérale relative à l'accessibilité. Les ministres ont reçu la directive d'harmoniser ces initiatives avec les priorités municipales. Seul un engagement envers le partenariat avec les parties prenantes peut assurer que les efforts du gouvernement fédéral appuient et améliorent les programmes municipaux.

Les 20 prochaines années

Dans l'esprit du Nouvel agenda urbain, le Canada regarde au-delà de la structure, dans une vision axée sur les personnes pour les collectivités à l'échelle du pays. Afin de s'assurer que tous les Canadiens aient des occasions saines, durables et prospères, les gouvernements et les parties prenantes travaillent ensemble selon sept principaux piliers :

I. N'oublier personne
II. Favoriser une croissance durable
III. Assurer un leadership en matière de politique climatique
IV. Bâtir une ville sûre pour tous
V. Soutenir la création d'emplois pour la prospérité de demain
VI. Construire des maisons et une infrastructure de base pour un avenir meilleur
VII. Travailler en partenariat

Partie I La démographie urbaine : n'oublier personne

Le gouvernement du Canada est résolu à créer un environnement qui donne, à tous les Canadiens, une chance réelle et équitable de réussir. Cette approche axée sur les gens encourage l'adoption de politiques progressistes qui visent à ce que tous puissent profiter d'une prospérité urbaine durable et inclusive, tout en favorisant le développement de villes et d'établissements humains écologiques et résilients.

Le Canada est un pays caractérisé par sa vaste étendue géographique. Bien qu'il occupe 7 % de la masse terrestre, la plus grande partie de son territoire convient peu à l'habitation humaine. Malgré un grand territoire, les 36 millions d'habitants du Canada se concentrent dans des villes très peuplées, situées près de la frontière entre le Canada et les États-Unis. Plus de 81 % des Canadiens vivent dans des centres urbains dont Vancouver, Toronto et Montréal sont les plus importants. La population du Canada a accès à un système de sécurité sociale qui comprend un large éventail d'avantages. Ceux-ci comprennent des soins de santé universels, une éducation postsecondaire accessible et plusieurs programmes de soutien du revenu comme l'assurance-emploi et les pensions gouvernementales. Un système d'impôt progressif permet aux personnes à faible revenu et aux groupes sous-représentés d'aller de l'avant grâce à des économies d'impôts et à des subventions.

Cependant, malgré ce filet de sécurité sociale, l'inégalité des revenus demeure une préoccupation. L'inégalité des revenus n'a pas diminué pendant les périodes de croissance qui ont suivi les récessions économiques du début des années 1980 et du début des années 1990, ce qui suggère une tendance à la hausse structurelle. Bien que le Canada se soit remis de la récession de 2008, les salaires et les revenus sont, de manière générale, devenus plus inégaux au Canada, avec une hausse particulièrement forte des salaires les plus élevés et une stagnation des salaires des deux derniers quintiles. On compte également moins de familles à revenu moyen (leur nombre a chuté de 4 % de 1976 à 2011), ce qui indique une érosion modeste du nombre de familles à revenu moyen.

Pour bâtir une société juste et équitable, il faut d'abord saisir l'envergure et la portée de la situation que vivent tous les Canadiens, y compris les groupes les plus sous-représentés. Le gouvernement du Canada croit que ces groupes, y compris les immigrants, les jeunes, les personnes âgées, les peuples autochtones, les personnes avec handicaps et les femmes, jouent un rôle vital dans la création de collectivités canadiennes solides et saines.

Figure 1

Inégalité des revenus au Canada de 1976 à 2011

(Coefficient de Gini : revenu des ménages ajusté)

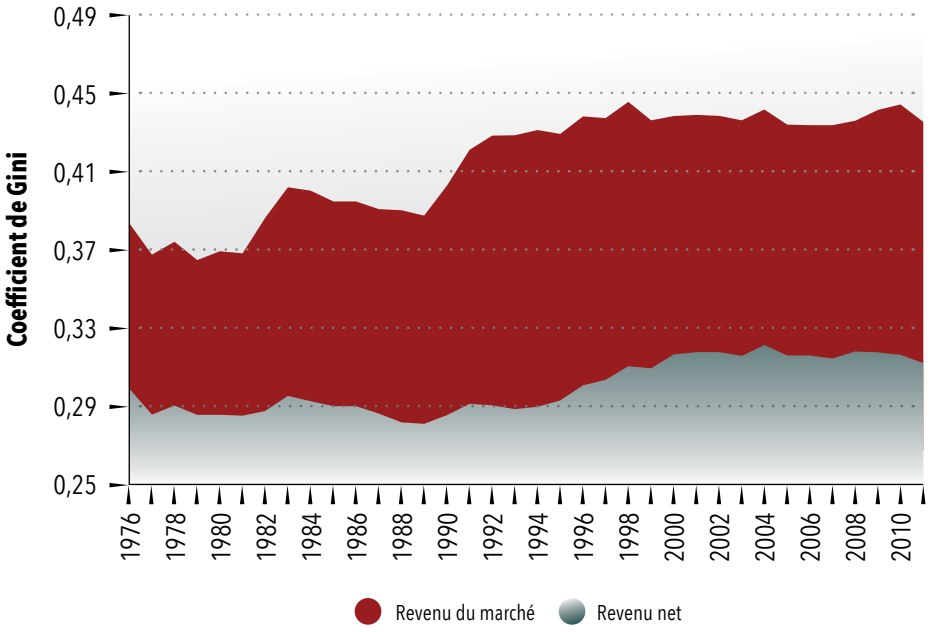

Le coefficient de Gini est mesuré sur une échelle de 0 à 1 et calcule la mesure dans laquelle la répartition des revenus entre les individus au sein d'un pays diffère d'une distribution exactement égale. Un coefficient de Gini de 0 représente l'égalité exacte–chaque personne dans la société a le même montant en revenu, tandis qu'un coefficient de Gini de 1 représente l'inégalité totale– une personne a tout le revenu et le reste de la société n'en a aucun.

Nouveaux immigrants

Les Canadiens sont fiers de la diversité culturelle de leur pays et voient en elle la source de la force qui les unit. L'immigration internationale nette totalise actuellement environ les deux tiers de la croissance de la population au Canada, comparativement à environ 40 % au début des années 1990. Depuis 1996, la population d'immigrants et de réfugiés du Canada a augmenté à un rythme 3,5 fois plus élevé que la population non immigrante. Les immigrants totalisent plus de 20 %

de la population du pays, soit le plus grand pourcentage des 80 dernières années. En 2015, plus de 285 000 immigrants, y compris de nombreux réfugiés syriens, sont arrivés au Canada. Cela représente le plus grand nombre d'arrivées annuelles en 40 ans.

Chaque année, cette population jeune et en pleine croissance prend une place de plus en plus importante dans le paysage urbain canadien. Cependant, ces groupes sont souvent confrontés à des obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la société canadienne. En 2012, un immigrant arrivé au Canada l'année précédente avait un revenu d'emploi médian de tout juste 20 000 $, soit un chiffre bien en dessous de la moyenne canadienne. De plus, des études canadiennes ont montré que plus les cohortes d'immigrants sont nombreuses, plus le revenu réel au sein de ce groupe diminue. Comme plus d'immigrants arrivent au Canada que jamais auparavant, il est essentiel d'élaborer des politiques solides, axées sur les personnes, qui tiennent compte des besoins de ces nouveaux arrivants.

> Les Canadiens sont fiers de la diversité culturelle de leur pays et voient en elle une source de force qui les unit.

Jeunes

Au Canada, la situation des jeunes connaît un bilan contrasté. D'un côté, le nombre total de jeunes à risque a diminué de façon constante depuis Habitat I, en 1976. De même, le nombre de jeunes Canadiens (âgés de 15 à 29 ans) ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET) a diminué, passant de 22 % à 13 % au cours de la même période. Cependant, des défis importants persistent au sein de groupes sous-représentés chez les jeunes. Depuis la récession de 2008, le taux NEET chez les jeunes a augmenté de 2 %. Cela comprend les jeunes immigrants, dont le taux de chômage est maintenant 3,1 % supérieur à la moyenne canadienne.

La santé mentale est un aspect important de l'état de santé global et du bien-être des jeunes Canadiens; on estime que près de 1,2 million de jeunes Canadiens souffrent de problèmes de santé mentale. Les membres de ce groupe démographique rapportent également une détérioration de leur niveau de satisfaction à l'égard de la vie par rapport à leurs homologues étrangers. Cette tendance est particulièrement marquée chez les filles (âgées de 11 à 15 ans). Les défis sont encore plus prononcés dans le cas des jeunes Autochtones. Au Canada, les Autochtones figurent loin

derrière le reste de la population canadienne en ce qui concerne presque tous les indicateurs socioéconomiques, y compris la santé, l'éducation et le revenu. Agir dans ces secteurs habilitera la prochaine génération, ce qui représente une priorité importante du gouvernement.

Travailleurs âgés et aînés

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, il y a plus d'aînés de plus de 65 ans qu'il y a d'enfants de moins de 15 ans, et ce nombre devrait au moins doubler d'ici 2036. Une vision tournée vers l'avenir pour des collectivités saines demande de s'attaquer aux défis particuliers auxquels font face les aînés. À l'heure actuelle, 90 % des aînés canadiens souffrent d'au moins un problème de santé chronique et, d'ici 2041, les aînés auront le taux de maladie mentale le plus élevé au Canada. Environ 12 % des aînés vivent dans la pauvreté, soit près de 600 000 personnes. Les aînés vivant seuls sont particulièrement aux prises avec des difficultés financières sous pression en matière de finances ; plus d'un aîné sur quatre est célibataire (des femmes, pour la plupart) et vit dans la pauvreté. Parmi ceux qui partiront à la retraite d'ici 10 ans, près de la moitié (47 %) n'ont accumulé aucune prestation de retraite d'employeur au Canada et possèdent des avoirs de retraite médians d'environ 3 000 $. Stabiliser les revenus et promouvoir une vieillesse en santé permet de s'assurer que les aînés peuvent continuer de contribuer à la diversité des villes et que ceux-ci puissent vivre longtemps et en santé.

Personnes avec handicaps

Au Canada, 13,7 % des citoyens rapportent vivre avec une invalidité. De nombreux Canadiens avec handicaps continuent d'avoir de la difficulté à obtenir un emploi rémunérateur et les personnes ayant des troubles du développement sont confrontées à des obstacles uniques en matière d'intégration sociale malgré qu'elles soient disposées à participer à la vie urbaine et au marché du travail, et qu'elles en soient capables. Le taux d'emploi des Canadiens avec handicaps était de 49 % en 2011, par rapport à 79 % pour les Canadiens sans handicap. Seulement 30 % des propriétaires de petites entreprises canadiennes ont embauché des personnes avec handicaps malgré le fait que plus de 77 % de ces employeurs aient déclaré que leurs nouveaux employés répondaient aux attentes ou les surpassaient. Finalement, le taux de pauvreté parmi les personnes

avec handicaps est de 19,4 %, par rapport à la moyenne canadienne de 14,9 %. Le gouvernement du Canada reconnaît l'importante contribution des personnes avec handicaps à la vie urbaine et s'engage à leur donner les moyens de réussir.

Autochtones

Les Autochtones sont le segment de la population canadienne dont le taux de croissance est le plus rapide. Composant actuellement 4,3 % de la population canadienne, comparativement à 2,3 % en 1996, le taux de croissance de la population autochtone est considérable. La croissance urbaine pour les Autochtones est encore plus marquée, ayant augmenté d'environ 5 % par année au cours de la même période.

Dans le cas des Autochtones en âge de travailler (de 25 à 60 ans), le taux d'emploi général de ceux vivant dans une réserve est de 51,9 %, par rapport à 65,8 % pour ceux vivant à l'extérieur des réserves et à 81,6 % pour la population canadienne en général. De même, le revenu annuel médian est inférieur pour les Autochtones dans les réserves : 14 000 $ par rapport à 33 000 $, pour le Canadien moyen. Bien que la population autochtone urbaine ait connu des améliorations en ce qui a trait à la réduction de l'écart de revenu, la population des réserves n'a constaté pratiquement aucun progrès au cours des deux dernières décennies.

Femmes

Au cours des dernières décennies, l'augmentation du taux de participation au marché du travail au Canada a été principalement attribuable à la participation accrue des femmes. La hausse du niveau de scolarité des femmes a été un facteur clé de la stimulation de leur participation sur le marché du travail et a contribué à l'amélioration des résultats à cet égard. Leur taux de participation (74,2 % en 2015) se rapproche de celui des hommes (81,8 %). Ce progrès a fait en sorte que le taux de participation des Canadiennes au marché du travail soit le plus élevé du G20. Cependant, certaines femmes continuent de devoir relever des défis dans certains secteurs du marché du travail. L'emploi des femmes continue de se concentrer dans les industries du service, de l'administration, des soins de santé et des services sociaux et non dans des domaines offrant des salaires plus élevés tels que la gestion ou les sciences naturelles et appliquées.

De plus, il existe une disparité salariale entre les sexes de 19 %, ce qui place le Canada au 28e rang de 34 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de l'égalité des sexes, en fait une priorité et travaille à l'atteindre.

N'oublier personne

Chacun de ces groupes rencontre des obstacles qui nuisent à leur capacité à participer au développement de collectivités canadiennes plus solides et plus saines. Pour donner à ces groupes une chance réelle et équitable de réussir, le Canada s'engage à mettre en place des politiques progressives qui n'oublient personne. Le rapport national Habitat III dresse un tableau de la façon dont les gouvernements coopèrent au renforcement de la classe moyenne et de ceux qui cherchent à s'y joindre. En établissant des collectivités sûres et durables sur le plan environnemental, touten mettant l'accent sur une croissance de l'emploi inclusive et des possibilités pour tous, le Canada crée des endroits où il fait mieux vivre pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

En établissant des collectivités sûres et durables sur le plan environnemental, tout en mettant l'accent sur une croissance de l'emploi inclusive et des possibilités pour tous, le Canada crée des endroits où il fait mieux vivre pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Partie II Aménagement du territoire et planification urbaine : une croissance durable

Les politiques de développement urbain, les investissements publics et privés, les données démographiques et les conditions économiques changeantes influencent tous le développement spatial des villes et la composition des quartiers. Les différences en matière de revenu, de durée d'emploi et de culture sont souvent exacerbées par la séparation physique et spatiale des zones résidentielles. Les investissements dans les aspects qui augmentent la durabilité, l'interconnectivité et l'inclusion sociale peuvent avoir un effet double : augmenter l'attrait des quartiers et entraîner la hausse du coût des logements.

Afin d'améliorer la durabilité environnementale et sociale, le Canada reconnaît qu'une combinaison de moyens d'intervention politique, d'outils de réglementation et d'outils financiers peut être utilisée dans le but d'augmenter l'inclusivité et la diversité. Offrir différents types de logements dans les quartiers est une façon parmi d'autres de réduire la ségrégation et d'augmenter la diversité. Des programmes de logements abordables et des politiques de planification inclusives demeurent des mécanismes qui permettent aux familles à faible revenu ou à revenu modeste de vivre dans des quartiers qu'ils ne pourraient pas se permettre autrement. Le modèle canadien de logement social à petite échelle pour revenu mixte contribue à la diversification des collectivités et à l'augmentation de l'inclusion sociale. D'autres politiques, comme celles qui soutiennent un meilleur transport en commun, permettent également aux ménages plus démunis de rester en ville ou de faire la navette depuis des banlieues plus abordables.

Pour continuer à favoriser une croissance durable et inclusive, les gouvernements au Canada mobilisent le public et mènent des consultations plus constructives pour tenir compte de considérations à long terme lors de la prise de décision et pour aller au-delà de l'aménagement classique du territoire en adoptant la Pratique d'aménagement de collectivités durables. Cette pratique est caractérisée par l'accent mis sur l'intégration des aspects environnementaux, sociaux, économiques et culturels au fonctionnement de la collectivité ainsi que par le rôle central que jouent les parties intéressées et les autres membres de la population. De plus, les pratiques d'aménagement de collectivités durables ont tendance à s'intéresser à une vaste gamme d'enjeux qui se situent normalement en dehors de la portée d'un aménagement classique du territoire, y compris : la gestion des déchets, le développement économique, l'expression culturelle et la santé

communautaire. De nombreuses collectivités canadiennes ont adopté des principes de durabilité sur lesquels reposent leurs plans d'aménagement du territoire et elles abordent d'autres activités d'aménagement de façon semblable.

Prêter oreille à ces multiples voix constitue un défi dans le cadre de tout processus de participation du public. Les gouvernements au Canada s'engagent à utiliser divers outils et approches pour favoriser une participation du public juste et équitable. La participation de toutes les voix au développement des villes, y compris celles des groupes sous-représentés, contribue à l'amélioration des services, à la revitalisation des quartiers et des collectivités, et à l'accroissement de la sécurité pour les citoyens.

Planifier un Canada durable ensemble

Le Canada reconnaît les interdépendances entre les processus locaux, régionaux et mondiaux en tant que fondements pour le développement des villes et en tant que moteurs de croissance de l'inclusivité et de la durabilité environnementale. Introduit il y a plus de 10 ans, le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence soutient la capacité des administrations municipales à veiller à ce que les villes canadiennes soient des endroits bien aménagés, où il fait bon vivre.

Depuis la mise en place du Fonds, le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires ont conclu des accords pour le transfert des revenus de la taxe fédérale sur l'essence à des projets d'infrastructure publique. L'objectif est de fournir aux municipalités des fonds stables et prévisibles à long terme afin de les aider à construire et à revitaliser leur infrastructure publique locale tout en créant des emplois et en assurant la prospérité à long terme.

En vertu des accords provinciaux et territoriaux, les municipalités reçoivent automatiquement ces fonds, mais doivent mettre au point un Plan intégré pour la durabilité de la collectivité pour dépenser les fonds. Les petites collectivités, en particulier, ont indiqué qu'elles ne possèdent pas les capacités organisationnelles nécessaires pour entreprendre ces importantes activités de planification. Pour les aider à relever ce défi, le gouvernement du Canada investit considérablement dans un fonds de développement des capacités pour soutenir l'utilisation des meilleures pratiques en gestion des actifs partout au Canada. Les plans de gestion des actifs orientent la façon dont les actifs d'infrastructure de base doivent être construits, renouvelés, exploités, entretenus et remplacés. Ce type de planification aide à optimiser l'utilisation des fonds publics.

HABITAT sous la loupe

Résidence de la Coopérative du Bois Ellen, *Québec*

La Coopérative du Bois Ellen est un réaménagement urbain de 166 unités réparties sur 6 étages qui accueillera à la fois de jeunes familles et des personnes âgées autonomes, mais à mobilité réduite. L'objectif de cette résidence est de réduire la consommation d'énergie moyenne de 40 %, d'accroître le confort thermique et la qualité de l'air à l'intérieur, et d'utiliser des éléments de construction, de l'équipement et des systèmes durables qui nécessitent peu d'entretien. Les responsables du projet ont fait appel à un Processus de conception intégrée pour créer une résidence abordable et durable. Les Processus de conception intégrée sont utilisés au Canada pour faire participer plusieurs parties intéressées au processus décisionnel afin de tenir compte de leurs différents objectifs et de leurs intérêts mutuels. Dans ce cas-ci, les participants se sont penchés sur la conception de l'enveloppe du bâtiment, les systèmes de bâtiment mécaniques et la complémentarité potentielle entre les systèmes qui peuvent améliorer davantage le rendement du bâtiment et le confort de l'utilisateur. Puisque les systèmes sont en partie contrôlés par les résidents et sont relevés de façon individuelle, les utilisateurs sont plus motivés à adopter des habitudes écoénergétiques.

Les fonds seront versés par l'intermédiaire de la Fédération canadienne des municipalités et viendront renforcer, dans les collectivités, la capacité de planification à long terme à l'appui des investissements stratégiques. Étant donné les dimensions spatiales des villes canadiennes, l'un des investissements les plus importants vise à rapprocher les gens au moyen du transport collectif.

Aborder les enjeux de la mobilité urbaine

En s'attaquant aux défis relatifs à la mobilité urbaine, les villes permettent à tous les citoyens de profiter de la prospérité urbaine. Une partie importante de la stratégie du Canada visant à n'oublier personne consiste à améliorer la mobilité des citoyens des centres urbains et à rapprocher des occasions qu'offrent les villes ceux qui vivent en dehors des centres urbains. Dans un contexte de populations métropolitaines croissantes, les décideurs politiques fédéraux, provinciaux,

territoriaux et municipaux accordent la priorité à la mobilité, car celle-ci offre de nombreux avantages économiques, sociaux et environnementaux aux citoyens ruraux et urbains. Les déplacements professionnels des Canadiens prennent plus de 25 minutes par jour, ce qui coûte 10 milliards de dollars en pertes de productivité à l'économie canadienne annuellement. Pour tirer davantage parti des liens entre les zones urbaines et rurales, les trois paliers de gouvernement investissent dans l'infrastructure de transport.

Pour améliorer et étendre les réseaux de transport en commun partout au Canada, et dans le cadre d'un vaste plan d'infrastructure sur 10 ans, le gouvernement du Canada propose d'investir considérablement dans le transport en commun au cours des trois prochaines années, en commençant dès maintenant. Le financement sera attribué aux municipalités au moyen d'un nouveau Fonds pour les infrastructures du transport en commun en fonction de la proportion de l'achalandage national du transport en commun. Reconnaissant l'importance de ces investissements pour les villes et pour la force du pays, le gouvernement du Canada s'engage à accroître ses contributions à ce programme d'infrastructure en n'accordant plus seulement le tiers du financement, comme c'était le cas auparavant, mais en assumant jusqu'à la moitié des coûts liés aux projets.

HABITAT sous la loupe

Projet « Creating Connections »

Dans le cadre du projet Creating Connections, le gouvernement du Canada s'est associé à l'organisme municipal du gouvernement de l'Ontario, le Bureau de santé d'Elgin-St. Thomas, ainsi qu'à des entrepreneurs de la région pour améliorer le potentiel piétonnier de la ville de St. Thomas. Des familles, des citoyens et des fonctionnaires municipaux prennent part à un processus qui consiste à déterminer les infrastructures physiques devant être améliorées et à placer ces améliorations par ordre de priorité. Par la suite, des entrepreneurs apporteront les améliorations convenues dans les quartiers désignés en vue d'accroître le potentiel piétonnier et la santé des citoyens.

Partie III Environnement et urbanisation : leadership en matière de politique climatique

Un environnement propre contribue largement à la qualité de vie, à la résilience de la population locale, aux possibilités sociales et aux débouchés économiques qu'offrent les villes et les collectivités. Qu'il s'agisse de réduire les émissions de GES ou de transformer la façon dont nous vivons, nous travaillons et nous nous déplaçons au sein de nos collectivités, le Canada est résolu à devenir un chef de file en matière de climat dans le cadre d'une vision ambitieuse de l'avenir. Lorsqu'il est question d'enjeux tels que les changements climatiques, soit un important défi qui touchera toutes les collectivités de différentes façons, il est nécessaire de parvenir à un partenariat intégré entre tous les gouvernements.

Les villes et collectivités canadiennes ont le potentiel de réduire leurs émissions de GES de 20 à 55 mégatonnes, ce qui a une incidence directe ou indirecte sur presque 50 % des émissions de GES au Canada. Des autorités locales chefs de file, partout au Canada, profitent de ce potentiel pour combattre les changements climatiques tout en se penchant sur une foule d'autres défis, y compris la sécurité alimentaire, la qualité de l'air et la congestion routière.

Pour appuyer les efforts de première ligne des municipalités, le gouvernement du Canada a annoncé un nouveau financement considérable (accordé par la Fédération canadienne des municipalités) pour aider les administrations locales à lutter contre les changements climatiques. Cet investissement permettra d'appuyer des projets menés par les municipalités en vue de trouver et de réaliser des possibilités de réduction des GES. Les fonds serviront aussi à appuyer l'évaluation des risques climatiques à l'échelle locale et l'intégration des répercussions de ces risques aux plans de la gestion des actifs.

Le Canada fournira également une aide financière à la Fédération canadienne des municipalités afin d'accroître le Fonds municipal vert, y compris pour les projets qui réduisent les émissions de GES. Ce fonds permet de financer les priorités d'infrastructures municipales qui sont vertes et novatrices.

Transport et changements climatiques

Au-delà des limites des villes, le gouvernement du Canada est résolu à agir contre les changements climatiques grâce à des solutions d'envergure nationale. En mars 2016, la Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques a été rendue publique par le premier ministre et ses homologues provinciaux et territoriaux. Il s'agit de la première étape en vue de bâtir un cadre de travail pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques qui réduira les émissions, augmentera la résistance du Canada aux conséquences des changements climatiques et permettra au Canada de se diriger vers une croissance propre à long terme. Ce cadre de travail aidera également le Canada à tenir ses engagements internationaux, y compris à atteindre ou à dépasser sa cible de réduction des émissions de 30 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030. La tarification du carbone, les investissements dans les technologies propres, l'adoption de mesures supplémentaires pour réduire les émissions ainsi que de mesures pour améliorer l'adaptation et la résilience au climat constitueront les pierres angulaires de la transition vers une économie à faible émissions en carbone, plus forte et plus résiliente, tout en améliorant la qualité de vie des Canadiens.

Responsable de 23 % des émissions, le secteur des transports représente la deuxième plus importante source de GES au Canada. Il est prévu que les émissions produites par le transport routier des passagers diminuent de façon importante soit à 40 % des émissions produites par le secteur des transports d'ici 2030, tandis que les émissions causées par le fret routier devraient augmenter à 36 %, majoritairement en raison de l'augmentation des activités de fret routier et de l'utilisation encore bien implantée et répandue de carburants à haute intensité carbonique pour alimenter les véhicules utilitaires lourds.

HABITAT sous la loupe

Fonds municipal vert

Le Fonds municipal vert est un programme unique financé par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui accorde des fonds et met en commun des connaissances en vue de favoriser le développement durable des municipalités de partout au Canada. Les initiatives que soutient la FCM visent à améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol et à atténuer les répercussions des changements climatiques. Le Fonds verse des subventions pour mener des études de faisabilité et réaliser des travaux de planification. Il accorde aussi des subventions et des prêts à intérêt réduit à des municipalités pour la mise en œuvre de projets dans les cinq secteurs d'activités suivants : les sites contaminés, l'énergie, le transport, les matières résiduelles et l'eau. Ces initiatives offrent d'importants avantages environnementaux, mais aussi pour les entreprises en plus des avantages sur le plan social, le tout appuyé par des politiques locales et des systèmes d'évaluation.

Au cours des cinq prochaines années, le Canada réalisera d'importants investissements pour surmonter ces problèmes liés aux changements climatiques et à la pollution de l'air. Ces fonds :

- **soutiendront l'élaboration du cadre pancanadien, y compris le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone;**
- **aideront le Canada pour commencer à remplir ses obligations internationales relativement à ses engagements à l'égard de l'Accord de Paris sur les changements climatiques dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies;**
- **permettront de prendre des mesures pour réduire les émissions provenant des transports et de la production d'énergie;**
- **feront avancer les activités liées aux sciences et aux programmes en vue de mieux comprendre les changements climatiques et de s'y adapter;**
- **permettront de prendre des décisions visant à contrer la pollution de l'air qui seront fondées sur des données probantes.**

De plus, le gouvernement du Canada tirera profit de la science et des nouvelles technologies en investissant dans :

- **les activités de recherche, de développement et de mise en application de technologies propres, ce qui comprend des investissements dans la recherche, le développement et la mise en application de nouvelles technologies propres pour stimuler l'innovation nécessaire pour rapprocher ces technologies de l'étape de la commercialisation;**
- **le Fonds de technologies du DD^MC qui permettra, à Technologies du développement durable Canada, d'annoncer en 2016 de nouveaux projets de technologies propres qui appuient le développement et la démonstration de nouvelles technologies permettant d'aborder les enjeux liés aux changements climatiques, à la qualité de l'air, ainsi qu'à la propreté de l'eau et du sol;**
- **la recherche, le développement et la mise en application de technologies employant une énergie propre – ces ressources stimuleront l'innovation nécessaire pour rapprocher les technologies employant une énergie propre de l'étape de la commercialisation, réduire les répercussions environnementales de la production d'énergie et créer des emplois respectueux de l'environnement;**
- **des activités locales liées aux technologies propres en appuyant des initiatives de développement économique et communautaire.**

Logement et changements climatiques

Le secteur résidentiel du Canada crée plus de 66 mégatonnes de GES, y compris les émissions liées à l'électricité. Dans la perspective de 2030, la plupart des 13 millions des résidences d'aujourd'hui serviront toujours de logements canadiens. Les maisons écoénergétiques protègent la planète, ainsi que l'argent des propriétaires. L'augmentation de l'efficacité énergétique des logements présente le double avantage d'aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et le coût de chauffage et de refroidissement à long terme, rendant ainsi les logements plus abordables. Les rénovations effectuées aux fins d'efficacité énergétique constituent un moyen fiable et réalisable de réduire les émissions de GES, de favoriser l'activité économique et d'améliorer la viabilité à long terme des logements abordables.

Bon nombre des 570 000 logements sociaux du Canada sont vétustes, sont dotés de systèmes de consommation d'eau et d'énergie peu efficaces et présentent un besoin urgent de réparations. Pour appuyer les rénovations nécessaires, le Canada réalise des investissements importants qui aideront à répondre à la demande accrue de réparations, au fur et à mesure que les logements sociaux vieillissent, et qui amélioreront l'efficacité et réduiront la consommation de l'énergie, diminuant ainsi les coûts liés aux services publics et rendant les logements plus abordables. En venant accroître l'efficacité énergétique et l'économie d'eau, cet investissement aidera aussi le secteur du logement social à contribuer au plan global du Canada pour réduire les émissions de GES.

HABITAT sous la loupe

Maison « Urban Ecology, *Winnipeg* »

En tant que l'un des lauréats de l'Initiative de démonstration de maisons durables EQuilibriumMC de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, l'équipe chapeautant la maison Urban Ecology de la Winnipeg Housing and Rehabilitation Corporation reconnaît l'importance de la conception de maisons abordables pour lutter contre les changements climatiques. EQuilibriumMC était une initiative nationale visant à concevoir et à construire des maisons durables, et à en faire la démonstration, tout en ayant pour objectifs la santé des occupants, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables, la conservation des ressources, la réduction des répercussions environnementales et la viabilité financière. La maison Urban Ecology comprend une enveloppe du bâtiment très bien isolée et étanche à l'air, une conception solaire passive et un système à capteurs solaires thermiques plats à quatre panneaux qui fournit de l'eau chaude à des fins domestiques et qui alimente le système de chauffage radiant à eau chaude dans le plancher du sous-sol. Des appareils à faible consommation d'eau réduisent la consommation d'eau potable, tout comme le système de collecte des eaux pluviales provenant du toit qui sert à l'arrosage de l'aménagement paysager. Celui-ci comporte d'ailleurs des plantes indigènes et des jardins pluviaux qui minimisent le besoin d'irrigation.

Pollution atmosphérique

Le gouvernement du Canada est résolu à protéger la santé et le bien-être de tous les Canadiens. La pollution atmosphérique a un effet néfaste sur l'environnement et sur la santé des Canadiens, et coûte à l'économie canadienne cinq milliards de dollars en perte de productivité économique chaque année. Des progrès sont accomplis dans la lutte aux émissions provenant de sources intérieures (c.-à-d. industries et véhicules) et de sources transfrontalières, mais la pollution de l'air demeure préoccupante.

Le Canada accordera un financement considérable au cours des cinq prochaines années pour lutter contre la pollution de l'air dans tout le pays. Grâce à ces fonds, les intervenants pourront mener des recherches sur les sources de pollution atmosphérique et les répercussions sur la santé et l'environnement et en assurer la surveillance. Ils pourront aussi rendre compte aux Canadiens des sources de pollution de l'air et de la qualité de l'air aux échelles locale, régionale et nationale, appliquer et faire respecter les instruments réglementaires et non réglementaires en vigueur qui visent à réduire la pollution de l'air, et maintenir la capacité économique et stratégique nécessaire pour élaborer de nouvelles approches et de nouveaux instruments de réglementation en vue d'améliorer la qualité de l'air.

Réduction des risques de catastrophes et secours aux sinistrés

Face aux changements climatiques, les collectivités sont de plus en plus vulnérables aux catastrophes d'envergure. En plus d'une ambitieuse vision à l'égard du leadership climatique, le gouvernement du Canada crée des collectivités plus sûres et plus résilientes. Cette vision comprend la mise en place du Programme national d'atténuation des catastrophes (PNAC). Le PNAC permet de gérer la hausse des risques d'inondation et des coûts connexes et de jeter les assises d'investissements éclairés dans les mesures d'atténuation qui pourraient réduire, voire éliminer, les répercussions des inondations.

Les gouvernements reconnaissent que ces défis peuvent être relevés de façon efficace lorsqu'il y a une collaboration. Cette année, les ministres de l'ensemble du pays ont commencé à collaborer à l'élaboration d'un plan de gestion des urgences. Appuyant ces efforts, le gouvernement du Canada s'est engagé à restituer le soutien fédéral à la recherche et au sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL). À compter de 2016-2017, des fonds seront alloués aux équipes de RSMUEL à Vancouver, à Toronto, à Calgary et au Manitoba, et pour la collaboration avec les provinces à l'expansion de cette initiative cette capacité dans les régions mal desservies.

Partie IV Collectivités sécuritaires : bâtir une villee sûre pour tous

La création d'un espace sécuritaire pour les Canadiens s'étend au-delà de la planification des secours en cas de catastrophe. De la communauté des lesbiennes, gais et personnes bisexuelles, transgenres ou intersexuées aux groupes sous-représentés dans l'ensemble du pays, la création de villes d'avenir signifie qu'il faut s'assurer que les zones urbaines et rurales canadiennes soient sûres et socialement inclusives pour tous les citoyens.

Stratégie de réduction de la pauvreté

Il est bien connu que le fait d'accroître le soutien aux familles à faible revenu peut engendrer des effets positifs à long terme. La pauvreté n'est pas seulement un problème pour les Canadiens individuellement – c'est l'ensemble du pays qui en subit les contrecoups. La pauvreté est particulièrement problématique dans le cas des enfants et des jeunes. Lorsqu'on sort les enfants et les jeunes de la pauvreté, ils sont mieux à même de réaliser leur plein potentiel – ce que méritent tous les Canadiens.

En travaillant en collaboration, les gouvernements s'engagent à améliorer la sécurité du revenu de tous les Canadiens. Le taux global de faible revenu a diminué considérablement au cours des dernières années, passant de 15,2 % en 1996 à 9,7 % en 2013. Cependant, il reste beaucoup de travail à accomplir. En reconnaissant le fait que la pauvreté est un problème complexe, le gouvernement du Canada élabore actuellement la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté qui fixera des objectifs visant à diminuer la pauvreté tout en mesurant et en décrivant, pour le public, les progrès connexes réalisés.

Figure 2

Personnes à faible revenu au Canada

(Après impôts : année de base 1992)

De 1976 à 2014

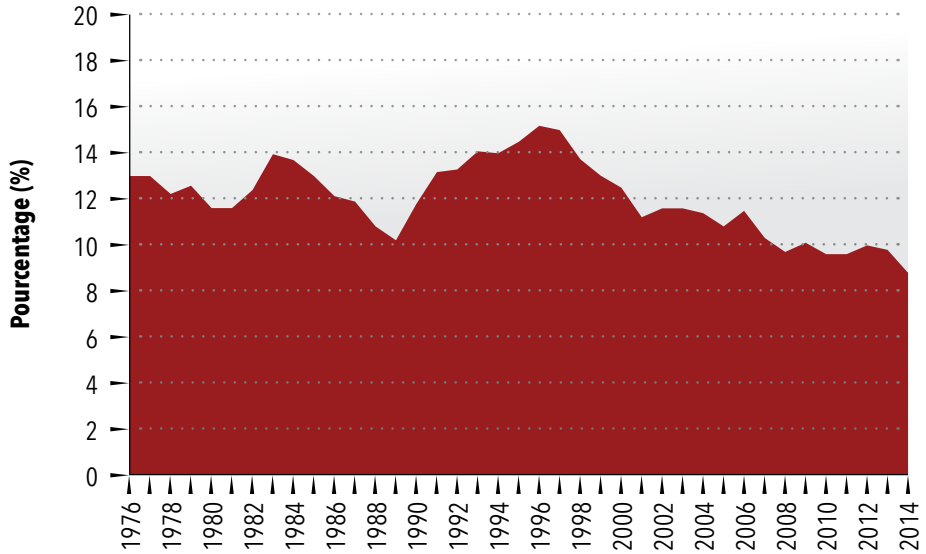

Source : Statistics Canada, CANSIM Table 206-0041

Sécurité des femmes

La création de centres urbains où tous les citoyens peuvent vivre en sécurité est un élément important du développement des villes inclusives et tout particulièrement pour les groupes comme les peuples autochtones, les femmes et les personnes ne disposant pas d'un logement convenable. Bien que les hommes et les femmes puissent être victimes de violence familiale, ce sont en réalité les femmes (et les enfants et les jeunes) qui en sont plus souvent les victimes. L'expérience a montré qu'un certain nombre de moyens peuvent et doivent être pris en considération pour mettre fin à ce problème social. Un élément important de ces mesures est de donner la possibilité aux femmes de se soustraire à un danger immédiat.

Pour les femmes autochtones, divers facteurs, notamment les cycles de la violence et de l'abus intergénérationnels à l'échelle de la communauté et liés à un traumatisme historique, engendrent des situations où les victimes peuvent parfois être activement dissuadées d'en parler. La prémisse de cette initiative est que les femmes autochtones se trouvent dans des situations marginalisées, sans réseau de soutien, en raison de circonstances difficiles dans leur foyer. Pour résoudre ces problèmes, le Canada s'engage à élaborer des approches efficaces et intégrées pour prévenir les abus et favoriser la guérison. Les programmes appuient le développement de la capacité locale au moyen de formation, de soutien pour les plans de sécurité élaborés par la communauté et de l'intégration de modèles de guérison autochtones et holistiques.

Dans une perspective d'avenir, le Canada s'engage à aborder davantage ces problèmes au moyen d'investissements considérables à l'égard des éléments suivants :

- **D'autres travaux de construction et de rénovation de refuges et de maisons de transition pour les victimes de violence familiale. Cet investissement sans précédent devrait permettre d'appuyer la construction ou la rénovation de plus de 3 000 places dans des refuges au cours des deux prochaines années;**
- **La rénovation et la construction de refuges destinés aux victimes de violence familiale dans les communautés des Premières Nations;**
- **Des fonds additionnels afin de mieux soutenir les refuges offrant des services aux victimes de violence familiale qui vivent dans les communautés des Premières Nations.**

Pour aborder les causes systématiques de ces problèmes, l'initiative de Planification de la sécurité dans les collectivités autochtones est structurée de façon à lier les solutions communautaires à l'élaboration de politiques. Une telle démarche doit être fondée sur des projets communautaires appropriés qui répondent aux besoins des femmes et des jeunes filles autochtones en matière de sécurité. On espère ainsi accroître les connaissances dans les communautés et au gouvernement ainsi que favoriser la mise en place de politiques gouvernementales appropriées et efficaces. Le financement vise à renforcer les capacités communautaires (c.-à-d. formation, acquisition et diffusion de l'information et des connaissances) et à favoriser les projets communautaires qui visent à appuyer des interventions stratégiques en matière de sécurité communautaire.

Le Canada consacre aussi des ressources financières à l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. En plus d'être une importante étape vers un sentiment renouvelé de confiance entre les gouvernements et les peuples autochtones au Canada, cette

enquête est importante pour déterminer quelles sont les mesures nécessaires pour lutter contre la violence envers les femmes et les filles autochtones et pour travailler à la prévention de la violence future.

Sécurité des communautés autochtones

De façon plus générale, la création d'environnements sécuritaires au sein des communautés autochtones demeure un objectif important pour le Canada. Le Fonds de prévention du crime chez les collectivités autochtones et du Nord (FPCCAN) vient en aide aux collectivités aux prises avec des facteurs de risque multiples et d'autres problèmes qui affectent leur capacité de s'attaquer aux crimes, comme l'isolement géographique et une capacité d'intervention limitée. Ce programme permet de fournir du financement pour une durée limitée pour appuyer des initiatives adaptées sur le plan culturel qui favorisent l'élaboration et la mise en place de méthodes de prévention du crime dans les collectivités autochtones, qu'il s'agisse de communautés vivant à l'intérieur de réserves ou à l'extérieur, ainsi que dans les communautés du Nord. Le fonds aide également à accroître les connaissances et les capacités requises pour mettre sur pied ou adapter des moyens efficaces de prévention de la criminalité et adaptés sur le plan culturel.

Le FPCCAN est axé sur la mise en œuvre de pratiques de prévention du crime appropriées sur le plan culturel au sein des peuples autochtones. Une programmation et un soutien accrus permettront de cibler les facteurs de risque et de protection connus dans le but de réduire la criminalité chez les enfants et les jeunes à risque, ainsi que chez les délinquants à risque élevé dans les communautés.

La création de communautés plus saines et plus fortes signifie aussi d'offrir aux jeunes autochtones à risque des solutions de rechange au cycle de la violence. Le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes (FLAGJ) cible précisément les jeunes qui ont des antécédents connus de violence grave, qui sont à risque de se joindre à un gang ou qui sont déjà membres d'un gang. Les objectifs du FLAGJ sont de réduire les problèmes de violence grave chez les jeunes et les menaces liées aux gangs de jeunes dans les collectivités en soutenant des initiatives ciblées visant à agir sur des facteurs de risque et de protection précis associés à la violence chez les jeunes et aux gangs de jeunes dans les collectivités où ces problèmes existent et de fournir à ces jeunes des solutions de rechange viables.

Partie V Économie urbaine : la création d'emplois pour la prospérité de demain

La fragilité et l'incertitude de la chute des prix des produits de base à l'échelle mondiale pèsent sur l'économie canadienne. Au cours des quatre dernières années, la croissance au Canada a ralenti à moins de 2 % en moyenne et la chute des prix mondiaux du pétrole brut depuis la fin de 2014 a exercé une pression à la baisse encore plus forte sur l'économie. Ces pressions externes se sont faites sentir dans l'ensemble du pays, y compris dans les grands centres urbains du Canada.

Bien que l'économie canadienne ait créé 144 000 nouveaux emplois en 2015, le taux de chômage a augmenté, passant de 6,6 % en janvier 2015 à 7,1 % en mars 2016 en raison de la croissance de la population active dépassant le taux de création d'emplois. Les exportations canadiennes ont également ralenti au quatrième trimestre de 2015, chutant de 0,6 %. À l'avenir, la croissance économique dépendra de plusieurs facteurs, y compris les valeurs des ressources, le redressement de l'économie des États-Unis, la dépréciation du dollar canadien, et les incidences continues des mesures récentes de politiques monétaires et de politiques budgétaires.

Dans une conjoncture caractérisée par la morosité persistante de l'économie et des taux d'intérêt qui se situent à des creux historiques, la politique budgétaire est le levier stratégique à employer pour soutenir la croissance à long terme. Le gouvernement du Canada croit fermement que le meilleur moyen de favoriser la prospérité d'un plus grand nombre de Canadiens consiste à investir dans l'économie aujourd'hui.

Figure 3

Taux de chômage au Canada

De 2008 à 2016

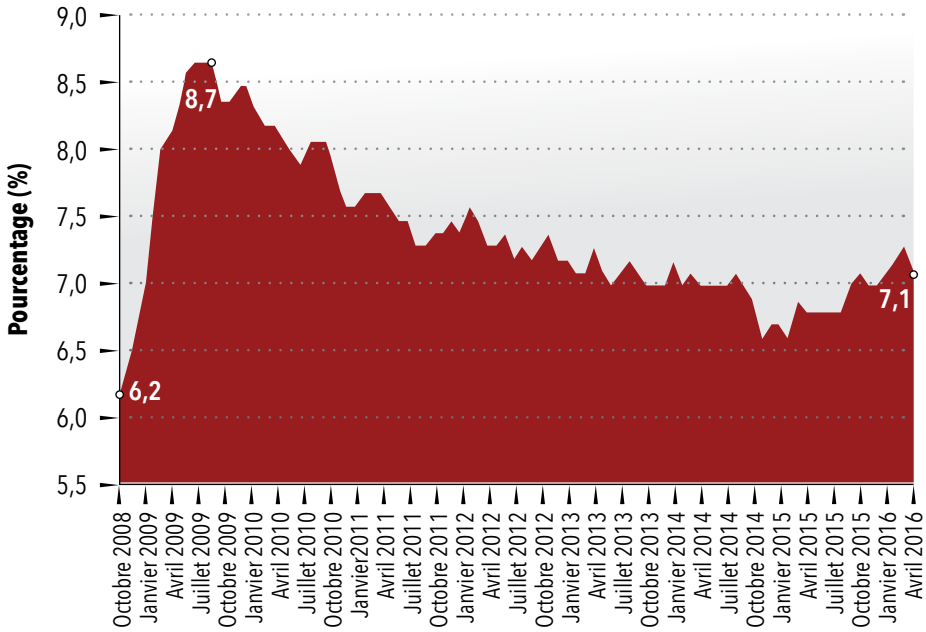

Grâce à un faible fardeau de la dette et des taux d'intérêt favorables, le Canada est bien placé pour investir dans notre avenir. L'investissement dans des éléments comme de meilleurs transports en commun et de meilleures routes aidera à faire avancer les personnes et les produits qui contribuent à la croissance de l'économie canadienne. En outre, que ce soit le développement des transports en commun ou de l'infrastructure qui aidera à atténuer les effets des changements climatiques ou à créer des collectivités plus fortes où l'on se sent chez soi, tous les citoyens bénéficieront aussi de ces investissements.

Investissement dans l'infrastructure

L'investissement dans l'infrastructure crée de bons emplois bien rémunérés qui peuvent aider la classe moyenne en milieu urbain à croître et à prospérer aujourd'hui. En facilitant les déplacements des personnes et des marchandises, une infrastructure bien planifiée peut assurer une croissance économique soutenue pendant les années à venir. Parallèlement, de nouveaux défis rendent le besoin d'investir plus pressant : la croissance rapide des villes du Canada, les changements climatiques et les menaces pour l'eau et le sol.

Le Canada a annoncé un plan historique visant à investir dans l'infrastructure sur dix ans, afin de répondre aux besoins des Canadiens et d'améliorer la position économique du Canada pour l'avenir. Le plan sera mis en œuvre en deux phases.

Les gouvernements travaillent ensemble pour mettre en œuvre la première phase, soit un plan à court terme pour investir immédiatement dans l'infrastructure dont les Canadiens ont besoin au moyen des programmes et des mécanismes existants. Ces investissements moderniseront et remettront en état les réseaux de transport en commun et les réseaux d'aqueducs et d'eaux usées, offriront des logements abordables et protégeront les infrastructures existantes contre les effets des changements climatiques.

Cette première phase met l'accent principalement sur les investissements dans l'infrastructure au cours des deux prochaines années, y compris :

- **la mise à niveau et l'amélioration des réseaux de transport en commun partout au Canada;**
- **les investissements dans des projets d'infrastructure verte, d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées partout au Canada;**
- **l'infrastructure sociale, notamment le logement abordable, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, l'infrastructure culturelle et récréative, et les installations de soins de santé communautaires dans les réserves.**

En plus du nouveau financement annoncé en 2016, le Canada appuiera les priorités en matière d'infrastructures des collectivités de partout au pays au moyen du financement pour les projets d'infrastructures municipales dans le cadre du Fonds fédéral de la taxe sur l'essence et du Remboursement de la taxe sur les produits et services aux municipalités supplémentaire (consulter la Partie II pour obtenir plus de renseignements). En outre, cette mesure accélérera les dépenses dans le cadre du nouveau Fonds Chantiers Canada et des autres programmes d'infrastructures existants.

Selon le ministère des Finances du gouvernement fédéral, ces mesures ainsi que d'autres mesures permettront de hausser le niveau du produit intérieur brut réel de 0,5 % au cours de la première année et de 1,0 % au cours de la deuxième année, ce qui signifie des emplois bien rémunérés pour les Canadiens vivant dans les centres urbains au moment où ils en ont le plus besoin.

La deuxième phase consistera à exécuter le plan à long terme du gouvernement du Canada en matière d'infrastructure au cours des huit années suivantes. Pendant cette phase, les buts seront plus vastes et ambitieux : une économie plus moderne et plus propre, une société plus inclusive et une économie qui est mieux placée pour tirer profit du potentiel du commerce mondial. Conformément aux engagements pris à la 21e Conférence annuelle des parties, cette deuxième phase sera utilisée pour montrer la façon dont les considérations climatiques vont de pair avec la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et réaliser des investissements dans trois volets : l'infrastructure verte, l'infrastructure sociale et les transports en commun. La deuxième phase aura pour effet d'améliorer la qualité de vie dans les grandes villes du Canada à l'aide de réseaux de transport intégrés, rentables et durables. Cette phase aura aussi pour objectif de mettre en place des corridors commerciaux rapides et efficients qui permettront aux exportateurs canadiens de tirer pleinement avantage du commerce international.

Création de l'égalité des chances

La création d'une société juste et équitable signifie qu'il faut fournir aux Canadiens l'éducation, les compétences et l'accès au marché du travail dont ils ont besoin pour réussir.

La création d'une société juste et équitable signifie qu'il faut fournir aux Canadiens l'éducation, les compétences et l'accès au marché du travail dont ils ont besoin pour réussir. Dans l'environnement urbain, des groupes sous-représentés sont confrontés à plusieurs obstacles à l'emploi, et certaines personnes demeurent déconnectées du marché du travail quelles que soient les conditions économiques. Bien qu'un certain nombre de mesures ciblées existent pour appuyer les groupes sous-représentés, le taux de chômage continue d'être élevé pour certaines cohortes. À l'avenir, la prospérité à long terme du Canada reposera sur la participation au marché du travail de ses citoyens. Pour appuyer directement la participation accrue des villes inclusives et de la main-d'œuvre, particulièrement des groupes sous-représentés, le Canada met en place des mesures supplémentaires.

Jeunes

Le Canada reconnaît que les jeunes autochtones, les jeunes immigrants et les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET) peuvent avoir besoin d'aide. Les gouvernements travaillent en collaboration pour relever un grand nombre de ces défis auxquels sont confrontés ces groupes démographiques. La Stratégie emploi jeunesse (SEJ) représente l'engagement du gouvernement du Canada pour aider les jeunes de 15 à 30 ans à obtenir l'information et à acquérir les compétences, l'expérience de travail et les aptitudes nécessaires pour faire une transition réussie vers le marché du travail. La SEJ comprend trois volets:

- **Connexion compétences aide les jeunes qui font face à plus d'obstacles à l'emploi que d'autres à acquérir des compétences de base améliorant l'employabilité ainsi qu'une expérience de travail utile qui les aidera à réussir leur intégration au marché du travail ou à retourner aux études.**
- **Expérience emploi été (y compris Emplois d'été Canada) offre des subventions salariales aux employeurs pour qu'ils puissent créer des emplois d'été pour des étudiants des niveaux secondaire et postsecondaire, y compris créer pour les jeunes de nouveaux emplois verts, afin d'aider les jeunes Canadiens**

à obtenir une expérience de travail précieuse, à acquérir des connaissances relatives à l'environnement et à contribuer à la croissance économique dans les secteurs liés à l'environnement.

- **Objectif carrière aide les diplômés postsecondaires à faire la transition vers le marché du travail au moyen de stages rémunérés et offre aux jeunes l'information ainsi que l'expérience dont ils ont besoin pour faire un choix de carrière éclairé pour trouver un emploi ou pour poursuivre leurs études.**

Conformément à sa vision de l'avenir, le gouvernement du Canada souhaite favoriser une politique jeunesse orientée vers les gens, en initiant un dialogue avec les jeunes Canadiens. Le premier ministre prendra la tête d'un conseil consultatif sur les jeunes qui sera composé de jeunes Canadiens âgés de 16 à 24 ans issus de diverses collectivités et de toutes les régions du Canada. Le conseil soumettra au premier ministre des propositions non partisanes sur des questions essentielles telles que l'emploi et l'éducation, les façons de favoriser le dynamisme des collectivités ainsi que les changements climatiques et la croissance respectueuse de l'environnement. De plus, un groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes sera mis sur pied pour évaluer les obstacles que doivent surmonter les jeunes vulnérables pour trouver et conserver un emploi, et pour examiner les pratiques novatrices adoptées par les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les employeurs, aussi bien au pays qu'à l'étranger, dans le but d'améliorer les possibilités d'emploi qui s'offrent à eux. Les conclusions du groupe d'experts permettront d'orienter les investissements à venir dans ce domaine, y compris les améliorations éventuelles à apporter à la Stratégie emploi jeunesse.

Travailleurs âgés et aînés

Pour la première fois de l'histoire du Canada, les aînés (âgés de plus de 65 ans) sont plus nombreux que les enfants de moins de 15 ans. Pour créer des collectivités saines, inclusives et amies des aînés, il est indispensable de s'attaquer aux défis particuliers auxquels font face les aînés. L'initiative des collectivités « amies des aînés » est une approche visant à créer des environnements physiques et sociaux dans lesquels les politiques, les services et les structures sont conçus pour soutenir les aînés et leur permettre d'être en santé, de participer activement à la collectivité et de vivre en sécurité. Le Canada souhaite promouvoir une bonne santé et prévenir les maladies et les blessures chez

les adultes plus âgés en favorisant des pratiques exemplaires, en facilitant les activités de surveillance et de recherche, et en développant et diffusant des outils liés à la prévention des blessures, à la santé mentale des aînés et aux collectivités amies des aînés.

En mai 2016, les délégués de l'Assemblée mondiale de la santé (y compris le Canada) ont approuvé une résolution visant à mettre en œuvre la stratégie globale et le plan d'action sur le vieillissement et la santé 2016-2020, laquelle est étroitement harmonisée avec les Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. L'objectif de cette stratégie est d'amener chaque pays à prendre des mesures favorisant un vieillissement en santé. Elle appelle au développement d'environnements amis des aînés et de systèmes de santé cohérents avec les besoins des populations plus âgées.

Elle propose le développement de systèmes viables et équitables de soins de longue durée, et une amélioration des activités de mesure, de surveillance et de recherche. Enfin, elle insiste sur l'équité et les droits de la personne, y compris l'importance de faire participer les adultes plus âgés à toutes les décisions qui les concernent.

Accroître les espaces de vie sains et la stabilité financière représente un élément important de toute communauté inclusive. Afin de s'attaquer à ces enjeux, le Canada fournit un Supplément de revenu garanti (SRG) aux personnes âgées à risque d'éprouver des difficultés financières. En protégeant davantage les plus vulnérables, le gouvernement fédéral a récemment augmenté les prestations du SRG, améliorant ainsi la sécurité financière d'environ 900 000 personnes âgées à travers le pays.

En plus d'un vaste soutien social, le Canada s'attaque aux défis particuliers qu'affrontent les travailleurs plus âgés lorsqu'ils cherchent un nouvel emploi. Ces précieuses expériences représentent un important ajout à la population active et contribuent à la prospérité future du pays. Un renforcement supplémentaire des capacités des travailleurs plus âgés est favorisé par l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA). L'ICTA est une initiative fédérale-provinciale-territoriale à frais partagés réussie qui soutient les travailleurs plus âgés (généralement entre 55 et 64 ans) qui sont sans emploi et vivent dans de petites collectivités plus vulnérables, de 250 000 habitants ou moins, et les aide à réintégrer le marché du travail et/ou à améliorer leur employabilité.

Les projets de l'ICTA comprennent une vaste gamme de services d'aide à l'emploi en groupes (rédaction de curriculum vitæ, consultation, techniques d'entrevue, aide à la recherche d'emploi, etc.) et d'activités visant à améliorer l'employabilité des participants (formation, perfectionnement des compétences, placement en milieu de travail et préparation au travail autonome). Dans le cadre

de l'ICTA, ce sont les provinces et les territoires qui sont responsables de cibler les collectivités où intervenir ainsi que de concevoir et de mettre en place des projets qui répondent aux besoins locaux du marché du travail et des clients.

Le gouvernement appuie également l'émergence de nouvelles données de recherche pouvant orienter de nouvelles politiques dans ce domaine. L'initiative de santé et productivité au travail (ISPT) répondra aux besoins d'une main-d'œuvre canadienne en pleine transformation. Elle prévoit répondre aux besoins différents des hommes et des femmes; permettre un meilleur équilibre à l'égard des responsabilités en matière de soins; favoriser la rétention de la main-d'œuvre canadienne plus âgée; améliorer les conditions physiques et psychologiques dans lesquelles évoluent les travailleurs; réduire le sous-emploi relatif des personnes avec handicaps. L'ISPT s'attaquera à ces défis et saisira ces occasions, en réunissant chercheurs et intervenants pour les inviter à développer des approches nouvelles et novatrices favorisant la santé et la productivité d'une main- d'œuvre canadienne changeante et diversifiée. L'initiative encourage le développement, la mise en œuvre, l'évaluation et l'intensification des interventions fondées sur la recherche (p. ex., les mesures d'accommodement, les outils et les politiques), en tenant compte du sexe, de l'âge, et de l'état de santé physique et mentale, afin de favoriser pour tous les travailleurs des emplois qui soient favorables à leur santé, significatifs et productifs.

Personnes avec handicaps

De nombreux Canadiens avec handicaps continuent d'avoir de la difficulté à obtenir un emploi lucratif et les personnes ayant des troubles du développement font face à des obstacles uniques en matière d'emploi malgré qu'elles soient disposées à participer à un marché du travail compétitif, et qu'elles en soient capables. Afin de mieux s'attaquer à ces défis, le Canada s'est engagé à introduire une loi fédérale relative à l'accessibilité. Cette loi éliminera tout obstacle systématique et garantira des chances égales à tous les Canadiens avec handicaps.

Le soutien à l'intégration économique et sociale des Canadiens avec handicaps est assuré par les Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH). Les EMTPH donnent aux provinces et territoires la latitude nécessaire pour déterminer leurs propres priorités et les approches à préconiser pour répondre le mieux possible aux besoins des personnes avec handicaps sur leur territoire. L'objectif est d'améliorer l'employabilité des personnes avec handicaps, d'augmenter les chances d'emploi qui s'offrent à elles et de tirer les meilleurs résultats possibles de

ces investissements pour les Canadiens. Par l'entremise des EMTPH, les provinces et territoires offrent un éventail d'outils de soutien, y compris de la formation à l'emploi, de l'orientation professionnelle et des aménagements en milieu de travail.

En ce qui concerne l'avenir, bon nombre d'initiatives de soutien à des organismes spécialisés dans la mise en place d'installations accessibles, à la formation et à des programmes de mobilisation des entreprises en faveur des personnes avec handicaps bénéficient d'un appui important. De façon plus générale, un soutien est offert au forum sur les handicaps du Canadian Business SenseAbility qui vise à augmenter les taux d'emploi des personnes avec handicaps grâce à une éducation plus accessible, un meilleur partage des ressources et la promotion de pratiques exemplaires auprès des entreprises canadiennes.

HABITAT sous la loupe

Accueillir le monde : travailler ensemble pour créer une société inclusive

Le Canada est un pays qui a été fondé par des immigrants et des réfugiés. Au cours de notre histoire, nous avons fièrement ouvert nos bras et nos frontières aux personnes dans le besoin. Un peu partout dans le monde, des millions de personnes fuient leur foyer. Pour répondre aux besoins immédiats et essentiels des populations touchées par des crises humanitaires, le Canada travaille en étroite collaboration avec des organisations partenaires, comme les organismes des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge. Dans le cadre d'un effort de collaboration avec la société civile, les administrations municipales, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, le Canada est fier et chanceux d'avoir pu accueillir 25 000 réfugiés syriens de novembre 2015 à février 2016. D'ici la fin de 2016, le pays devrait avoir accueilli plus de 44 000 réfugiés en tout, dont 17 800 réfugiés parrainés par le secteur privé. Comme c'est le cas pour tous les nouveaux citoyens canadiens, ces migrants et réfugiés comblent les lacunes en matière de compétences et les pénuries de main-d'œuvre, aident à surmonter certaines des difficultés qui découlent du vieillissement de la population, contribuent à l'augmentation du commerce international, attirent des investissements de partout dans le monde, et contribuent à la force et à la diversité du Canada.

Immigrants

Le Canada est conscient que sa réussite future dépend en grande partie de sa capacité à attirer des personnes de talent issues du monde entier. La diversité des centres urbains est une richesse sociale en soi, mais un système d'immigration solide et efficace est également une condition essentielle à la croissance économique à long terme dans un contexte de vieillissement de la population. La création d'environnements urbains inclusifs dans lesquels les personnes issues de l'immigration sont libres d'exprimer leurs spécificités culturelles constitue la base de notre identité multiculturelle. La diversité du pays et ses liens avec le monde comptent parmi ses meilleurs atouts dans un monde de plus en plus interconnecté. C'est pour toutes ces raisons que les gouvernements accordent une place très importante à l'établissement efficace des nouveaux arrivants et à leur intégration, afin d'assurer la prospérité continue et le bien-être du pays. Grâce à des lois et des politiques inclusives ainsi qu'à des investissements dans les services de soutien à l'établissement et à l'intégration, le Canada aide à créer un environnement inclusif et habilitant qui favorise une intégration réussie des immigrants.

Conscient que la clé pour maximiser les avantages de l'immigration est de s'assurer que les nouveaux arrivants disposent de l'information, des outils et des occasions nécessaires pour réaliser leur potentiel et s'engager pleinement dans tous les aspects de la société canadienne, le Canada augmente ses investissements dédiés à l'immigration. Ces engagements significatifs permettent d'aider un nombre plus important d'immigrants à contribuer à l'économie canadienne et à prospérer, de répondre aux besoins des réfugiés syriens en ce qui a trait à leur établissement, de réduire les délais de traitement des demandes et d'atteindre un plus haut taux global d'admission sans abaisser pour autant les normes en matière de santé et de sécurité.

Le Programme d'établissement du Canada aide les nouveaux arrivants à surmonter les obstacles à l'intégration et à participer pleinement au marché du travail canadien. Ce programme aide les immigrants et les réfugiés à trouver des emplois intéressants qui correspondent à leurs compétences, à leurs qualifications et à leur expérience de travail, afin de leur permettre de contribuer à la société canadienne. Ces services sont disponibles aux nouveaux arrivants après leur arrivée et, dans plus de 40 pays, les services sont disponibles avant leur arrivée au Canada.

Ceux-ci comprennent des formations linguistiques propres à un emploi, des programmes d'insertion professionnelle, du mentorat, des stages, de l'orientation au sujet de la culture en milieu de travail au Canada, des sessions de réseautage des immigrants avec des employeurs et des pairs, et des services d'orientation concernant la reconnaissance des titres de compétences étrangers, l'obtention de permis d'exercice et les nouvelles carrières possibles.

Les provinces et les territoires jouent un rôle important en offrant un soutien essentiel aux nouveaux arrivants, entre autres par le truchement des systèmes de santé et d'éducation, de la formation à l'emploi, des services sociaux, de l'aide au logement, de l'aide juridique et de l'assistance sociale. Le gouvernement du Canada collabore également avec les provinces et les territoires pour faciliter la reconnaissance des titres de compétences étrangers et pour améliorer l'accès des nouveaux arrivants au marché du travail.

Autochtones

L'un des principaux objectifs du Canada est de permettre un renouveau dans les relations avec les peuples autochtones. Le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones est axé sur des programmes, des lois et des partenariats visant à augmenter la participation des Premières nations, des Inuits et des peuples Métis à l'économie canadienne, ainsi qu'à améliorer les retombées économiques dont bénéficient les Autochtones à l'échelle du Canada. L'une des grandes priorités du Cadre est de répondre aux besoins du marché du travail fondés sur la demande grâce à des investissements stratégiques dans le développement du capital humain, afin de préparer à l'emploi une population autochtone jeune et en croissance.

L'amélioration de la participation des Autochtones à l'économie grâce à des projets visant à améliorer le développement de leurs compétences, leurs connaissances et leur inclusion sociale dans les centres urbains du Canada est un objectif essentiel. Parmi les programmes fédéraux, mentionnons les suivants :

- **Le programme de Partenariats urbains cherche à soutenir des partenariats permettant d'éliminer les obstacles et d'augmenter la participation économique des personnes et des communautés autochtones en milieu urbain.**
- **Le programme de Développement des capacités communautaires fournit un financement opérationnel aux organismes communautaires urbains autochtones afin d'encourager les contributions et de soutenir la prestation de programmes et de services en appui à une plus grande participation des Autochtones en milieu urbain à l'économie.**
- **Les centres d'amitié soutiennent les peuples autochtones dans leur transition de la vie en milieu rural, en région éloignée et en réserve vers un environnement urbain, en les référant à des programmes et des services socioéconomiques adaptés à leurs spécificités culturelles.**

Pour la jeunesse autochtone, la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières nations s'inscrit dans les efforts du Canada visant à améliorer la scolarisation, la participation au marché du travail et la réussite économique des Autochtones canadiens. Chaque année, plus de 600 communautés Inuits et des Premières nations conçoivent et mettent en œuvre des projets ayant pour but d'améliorer les compétences essentielles qui permettent d'améliorer l'employabilité, de mettre de l'avant diverses possibilités de carrières et d'obtenir des occasions d'emploi et d'études.

HABITAT sous la loupe

Voix plurielles pour le changement

Les Nations Unies fixent à 30 % la représentation minimale que devraient avoir les femmes sur le plan des politiques pour que leurs préoccupations soient prises en compte. Avec l'appui de Condition féminine Canada, le nouveau programme de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) souhaite atteindre cet objectif en augmentant le nombre de femmes de communautés diverses qui sont informées activement par les processus décisionnels des gouvernements locaux et qui y participent. En collaboration avec cinq municipalités participantes, la FCM cherche à amener les représentants élus à s'engager auprès des femmes autochtones en milieu urbain, des femmes racialisées et des femmes immigrantes sous-représentées en vue de mettre sur pied des comités consultatifs et des conseils, commissions et organismes locaux plus inclusifs.

Femmes

Le Canada reconnaît que l'égalité des sexes est un enjeu prioritaire. Promouvoir l'avancement et l'inclusion des femmes dans un éventail de professions contribuera à renforcer l'économie à long terme et permettra l'émergence d'une société plus juste et plus égalitaire. Les femmes du Canada continuent à faire des avancées importantes en occupant des charges électives de pouvoir et des postes de direction tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Pour l'avenir, le gouvernement du Canada recommande de viser une participation d'au moins 30 % de femmes au sein des conseils d'administration d'ici 2019, et mobilise les secteurs privé et public en ce sens. Pour s'attaquer à cet enjeu, le gouvernement développe des mesures globales comprenant des réformes du travail pour mieux permettre des horaires de travail flexibles, des investissements dans les soins à l'enfance et la promotion des femmes dans des domaines principalement occupés par les hommes, comme les métiers spécialisés.

L'entrepreneuriat féminin gagne lui aussi du terrain; toutefois, des obstacles subsistent pour les femmes en matière de financement pour faire croître leurs entreprises. Poursuivant sur sa lancée, le Canada offre du financement à Condition féminine Canada pour augmenter l'offre de mentorat auprès des entrepreneures, et pour mener des consultations permettant de déterminer les meilleurs moyens de soutenir les femmes qui démarrent ou cherchent à faire croître leur entreprise.

Des villes d'innovation

Pour que les villes canadiennes deviennent des pôles de possibilités et d'innovation mondiale, un plus grand nombre d'entrepreneurs créatifs et de sociétés innovantes du pays devront saisir les occasions de croissance qui se présentent sur les marchés mondiaux. Ces entreprises peuvent aider à propulser un modèle de croissance économique propre, augmenter la productivité nationale et soutenir la création d'emplois bien rémunérés pour la classe moyenne. Alors que le Canada continue à développer son propre Programme d'innovation, des mesures intérimaires sont adoptées pour soutenir des entreprises urbaines axées sur l'innovation et la croissance, afin de les aider à atteindre leur plein potentiel et à inscrire l'innovation au cœur de leur stratégie d'affaires.

Le regard tourné vers les cinq prochaines années, le Canada investit massivement pour appuyer des réseaux et des grappes d'innovation. Ce soutien viendra stimuler le dynamisme du secteur privé, améliorer le rendement des investissements publics dans l'innovation et permettre des initiatives ambitieuses réunissant une masse critique d'intervenants et reliant leurs idées au marché.

Partie VI Logement et services de base : un avenir meilleur

L'accès à un logement stable et abordable est le fondement d'un mode de vie sain et la pierre angulaire de la réussite dans d'autres domaines, notamment l'éducation, le marché du travail et la participation à la vie communautaire. Au Canada, la plupart des ménages sont en mesure de répondre à leurs besoins en matière de logement en passant par le marché de l'immobilier. Il existe toutefois des ménages qui ne peuvent trouver de logement abordable et approprié sur le marché, et dont les besoins en matière de logement ne sont pas comblés. Le Canada a recours à une mesure des besoins impérieux de logement pour mieux comprendre la nature et la portée des besoins en matière de logement à l'échelle du pays. Un ménage est considéré comme éprouvant des besoins impérieux en matière de logement si son logement n'est pas conforme à au moins l'une des normes d'occupation, à savoir une qualité convenable, un prix abordable ou une taille convenable, et s'il lui faut dépenser 30 % ou plus de son revenu avant impôt pour payer le loyer médian d'un logement local de remplacement qui serait acceptable (satisfaisant aux trois normes d'occupation).

Les taux de besoins impérieux en matière de logement au Canada se sont améliorés au fil des deux dernières décennies. En 2011, 12,5 % des ménages canadiens éprouvaient des besoins impérieux en matière de logement, une baisse par rapport aux taux de 13,7 % en 2001 et de 15,6 % en 1996. Certains groupes sont plus à risque de vivre dans un logement qui ne respecte pas au moins l'une des trois normes impérieuses d'occupation. Par exemple, les aînés qui vivent seuls, les ménages monoparentaux, les ménages d'immigrants récents, les ménages des personnes avec handicaps et les ménages autochtones présentent des taux plus élevés de besoins impérieux en matière de logement.

Figure 4

Taux de besoins impérieux en matière de logement, par année, au Canada

De 1991 à 2011

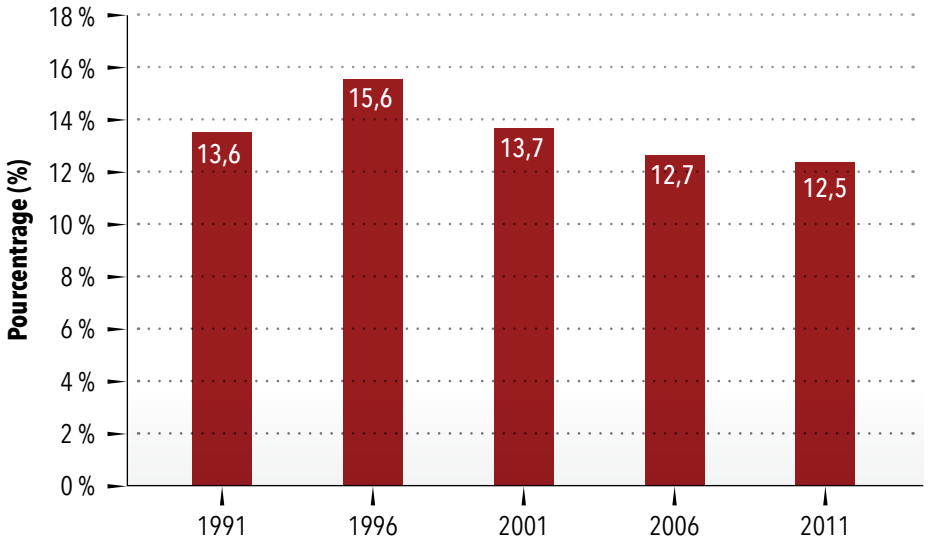

La question du caractère abordable du logement est de loin la raison la plus courante pour laquelle les ménages éprouvent des besoins impérieux en matière de logement, touchant près 90 % des ménages dans le besoin. Le ménage canadien moyen consacre un peu plus d'un cinquième de son revenu total à son logement. Or, pour les personnes se trouvant dans la tranche des 20 % de soutiens économiques ayant le revenu le plus bas, les frais de logement représentent un bien plus lourd fardeau, soit près de 40 % de leur revenu. Cette situation peut obliger les ménages à faible revenu à faire des choix difficiles. En restreignant les ressources disponibles pour d'autres nécessités – comme la nourriture, les soins de santé et l'éducation – les frais de logement élevés peuvent rendre plus ardus les efforts que déploient les familles pour demeurer en santé et veiller au développement et à l'éducation des enfants.

Programmes de logement abordable

En collaboration avec des partenaires fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes sans but lucratif, les coopératives d'habitation et le secteur privé, le gouvernement fédéral vient en aide aux ménages à faible revenu, aux aînés, aux personnes avec handicaps, aux personnes risquant de basculer dans l'itinérance et aux Autochtones, en améliorant l'accès au logement abordable.

Le Canada investit dans des initiatives visant à aider les Canadiens dans le besoin à avoir accès à un logement abordable, de qualité et adéquat. Ce financement soutient près de 600 000 ménages qui comptent sur le logement social, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des réserves. Le « logement social » est une expression générique qui renvoie aux logements subventionnés par le gouvernement, financés par l'entremise d'une douzaine de programmes fédéraux développés entre les années 1940 et le début des années 1990 pour atteindre un éventail d'objectifs stratégiques, notamment : des logements pour les vétérans revenant au pays, la revitalisation urbaine, l'augmentation du parc de logements abordables, la promotion de projets de logements pour ménages à revenus mixtes, et l'aide aux ménages en situation de besoins impérieux en matière de logement. Environ 80 % des logements sociaux en place au Canada sont gérés par les provinces et territoires. Les autres 20 % le sont par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) au nom du gouvernement fédéral, et comprennent le portefeuille des réserves et certains logements situés hors des réserves et financés par le gouvernement fédéral, comme des coopératives d'habitation.

Depuis 2011, de nouveaux fonds fédéraux sont injectés pour des logements abordables par l'intermédiaire du Programme Investissement dans le logement abordable. Les provinces et les territoires investissent dans cette initiative un montant équivalant aux investissements fédéraux et ils ont la latitude nécessaire pour mettre sur pied et offrir des programmes adaptés aux besoins et aux demandes pressantes des collectivités en matière de logement.

Aujourd'hui, les gouvernements investissent de façon significative dans les logements abordables, ce qui permettra d'offrir un appui ciblé à ceux qui en ont le plus besoin. Pour offrir aux Canadiens un plus grand accès à des logements plus abordables, le gouvernement du Canada élargit son appui financier à des projets de logements abordables. Parmi ces efforts, notons un plus grand soutien aux projets ciblant les aînés, un soutien aux rénovations visant une meilleure efficacité en matière d'eau et d'énergie et les rénovations des logements sociaux existants, des efforts pour favoriser la construction de logements locatifs abordables, réduire l'itinérance et augmenter la capacité

des refuges pour personnes violentées. Une partie importante de ce financement sera affectée aux provinces et aux territoires puisqu'ils sont les mieux à même d'identifier les collectivités ayant le plus besoin de logements abordables. Le gouvernement du Canada a également annoncé deux nouvelles initiatives ayant pour objectif d'encourager la construction de logements locatifs abordables : un fonds d'innovation et une initiative de financement qui sera administré par la SCHL.

Renforcer et améliorer l'accès au financement de l'habitation

Le système de financement de l'habitation au Canada donne accès à des crédits hypothécaires à un prix compétitif tout en restant à l'intérieur d'un cadre réglementaire qui se concentre sur le contrôle des risques par une souscription prudente. Une caractéristique importante de ce cadre est l'exigence d'obtenir une assurance prêt hypothécaire (APH) sur les hypothèques ayant un rapport prêt/valeur de plus de 80 % offertes par la plupart des institutions financières réglementées. L'APH protège les prêteurs de tout défaut de paiement hypothécaire et permet aux consommateurs d'acheter une maison avec un dépôt minimal de 5 % tout en jouissant de taux d'intérêt comparables aux acheteurs qui ont fait un dépôt de 20 %. Le marché des APH est occupé par la SCHL et deux assureurs hypothécaires privés, et bénéficie d'une garantie gouvernementale explicite.

Bien que le système de financement de l'habitation canadien reste généralement solide, il y a certaines faiblesses. De fortes augmentations du prix des maisons dans certaines villes compliquent l'achat d'une résidence par de nouveaux acheteurs, et une dette des ménages relativement élevée accroît les risques en ce qui concerne la stabilité financière. Malgré ces tendances et des conditions économiques incertaines à l'échelle mondiale, les taux d'arriérés pour les prêts hypothécaires résidentiels au Canada restent faibles et les pointages de crédit restent forts.

Se concentrant sur l'accès au crédit pour des options de logement à prix abordable, l'APH pour logements à unités multiples non occupés par le propriétaire de SCHL facilite le financement de logements locatifs, y compris pour des résidences pour personnes âgées. Le logement locatif peut constituer une solution abordable avantageuse pour les ménages qui n'ont pas les moyens d'acheter un logement, qui économisent en vue d'une mise de fonds, ou pour les besoins de logement à court terme. L'APH pour le logement locatif facilite la tâche aux investisseurs qui veulent obtenir du crédit à des taux compétitifs afin de construire de nouvelles unités locatives ou d'acheter et de rénover des logements locatifs déjà existants.

Afin d'encourager davantage la construction de logements locatifs abordables, le Canada investit de grandes sommes dans le nouveau Fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable. Ce fond sera utilisé pour mettre à l'essai des approches commerciales innovatrices, par exemple des modèles comportant une combinaison de logements locatifs et d'unités occupées par leur propriétaire, le tout réunissant des occupants ayant toute une gamme de revenus, et ce, en vue de réduire les coûts et les risques liés au financement de projets de logements locatifs abordables. On prévoit que cet investissement sera suffisant pour construire près de 4 000 nouvelles unités de logement locatif abordables en cinq ans.

Situation des sans-abri

La vision d'avenir du Canada contient notamment son engagement à soutenir les Canadiens sous-représentés, y compris les personnes sans-abri ou à risque de le devenir. La Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) est un programme communautaire visant à prévenir et à réduire l'itinérance en offrant une aide financière directe à des collectivités dans l'ensemble du Canada afin de soutenir leurs efforts pour répondre aux besoins locaux et concrétiser des priorités particulières liées à l'itinérance.

La SPLI offre un financement direct à 61 collectivités désignées (essentiellement des centres urbains), de même qu'à des communautés autochtones et à des collectivités rurales et éloignées partout au pays pour soutenir leurs efforts dans la lutte contre l'itinérance.

Pour renforcer les efforts déployés par les collectivités pour répondre aux besoins et initiatives variées ainsi qu'en vue d'aider les Canadiens sans abri à trouver un logement stable, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il bonifierait le financement de la SPLI sur une période de deux ans. Ce nouvel investissement s'ajoute à l'investissement actuel, échelonné sur cinq ans, qui met l'accent sur les besoins ciblés des communautés et un soutien continu à l'approche Logement d'abord. Logement d'abord est une approche éprouvée, fondée sur des données probantes, qui a pour but de retirer des rues ou des refuges d'urgence les personnes en situation d'itinérance chronique ou épisodique afin qu'elles soient logées de façon immédiate et permanente. En plus de bénéficier de logements permanents, les sans-abri peuvent se prévaloir de services qui visent à les aider à conserver leur logement de même qu'à se rétablir et à se réintégrer dans la collectivité.

HABITAT sous la loupe

La maison passive à prix abordable de Salus, *Ottawa*

La Corporation Salus d'Ottawa construit actuellement un projet de maison passive de 42 unités, certifiée platine par le programme LEED Canada pour les habitations, afin d'offrir des logements à des personnes souffrant de maladie mentale à Ottawa. Cette maison permet des économies d'énergie liées au chauffage et au refroidissement allant jusqu'à 90 % lorsque comparée au parc immobilier général, et de plus de 75 % lorsque comparée au bâtiment neuf moyen. Les maisons passives utilisent moins de 1,5 litre par mètre carré de surface habitable par année, ce qui est beaucoup moins que les bâtiments habituels de basse consommation. Des économies d'énergie comparables ont été obtenues dans des climats chauds où les bâtiments ont besoin de plus d'énergie pour se refroidir que pour le chauffage. Les coûts de fonctionnement réduits contribuent à rendre l'habitation abordable à long terme. Ce projet est un des premiers projets de logement abordable sous forme de maison passive construite dans un climat nordique.

Le gouvernement du Canada est un des nombreux partenaires. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales et d'autres intervenants apportent également leur contribution pour réduire l'itinérance. Les investissements du gouvernement fédéral, qui servent de catalyseur, ont aidé les collectivités à tirer profit des ressources de différents partenaires en complément à leurs projets dans le cadre de la SPLI.

Stratégie nationale en matière de logement

Un logement convenable contribue à une meilleure qualité de vie et pose les bases pour une réussite sociale et économique. Les importants investissements dans les logements abordables s'inscrivent dans la phase 1 du Fonds d'infrastructure sociale (FIS) sur 10 ans du Canada et sont conçus pour soutenir des améliorations immédiates relatives aux logements. Des consultations sur la Stratégie nationale en matière de logement aideront à choisir les approches à plus long terme et les investissements futurs pour la phase 2 du plan du FIS.

Un objectif clé de cette stratégie est de déterminer des solutions novatrices aux problèmes de logement les plus importants du pays, notamment comment fournir des logements stables aux résidents les plus vulnérables, construire des logements à prix abordable considérant les changements démographiques, et offrir plus de choix de logements dans les zones non desservies par le marché, telles que les communautés autochtones et nordiques.

Le Canada prend un engagement large auprès des citoyens en organisant des consultations avec les provinces et les territoires, les communautés autochtones et autres, les principaux intervenants et des spécialistes du logement afin de déterminer des approches à long terme et des investissements futurs pour répondre aux besoins en matière de logement et de réagir aux pressions exercées sur le logement par l'entremise de la stratégie nationale en matière de logement. Cette stratégie globale s'étendra à tout le continuum du logement, depuis les refuges jusqu'aux logements du marché, en passant par les logements sociaux et abordables, dans le but de veiller à ce que tous les Canadiens, notamment les plus vulnérables, aient accès à un logement qui répond à leurs besoins et qu'ils aient les moyens de payer.

Le logement pour les peuples autochtones

Les conditions de logement des collectivités des Premières Nations vivant sur des réserves, des communautés inuites et nordiques continuent d'être difficiles. Les ménages autochtones sur les réserves sont proportionnellement plus nombreux à vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures que la moyenne de ménages au Canada. Les communautés inuites et nordiques ont de la difficulté à fournir des logements à leurs populations en croissance rapide. De plus, les conditions climatiques difficiles et l'éloignement exercent une pression sur leur infrastructure de logement.

Les investissements dans les infrastructures sociales des communautés autochtones constituent un pilier important de la stratégie du gouvernement du Canada visant à favoriser une croissance inclusive. En plus des investissements actuels, une nouvelle vision d'avenir s'attaque aux besoins urgents des réserves en ce qui concerne le logement. Dans le cadre ce fonds, la SCHL offrira du soutien aux projets de rénovation et de modernisation de logements existants sur les réserves. De plus, au cours de l'année à venir, le gouvernement collaborera avec les collectivités des Premières Nations à l'élaboration d'une approche à long terme efficace, afin de soutenir la construction et l'entretien d'une offre suffisante de logements dans les réserves.

Le besoin de logements abordables est particulièrement élevé dans les communautés nordiques et inuites. Afin de répondre aux besoins urgents de logements dans ces régions, le gouvernement du Canada apportera, entre autres, son soutien aux provinces et territoires par l'entremise du programme Investissement dans le logement abordable (IDLA). Ces fonds permettront aux trois territoires et régions inuites du Nunavik, du Nunatsiavut et de l'Inuvialuit de s'attaquer à leurs besoins urgents de logements.

Améliorer les services de base aux peuples autochtones

La relation entre le Canada et les peuples autochtones est de la plus grande importance. Pourtant, les Inuits, les Métis et les membres des Premières Nations ne jouissent pas de la même qualité de vie que les autres membres de la population canadienne. La pauvreté intergénérationnelle nuit aux familles et comporte des coûts pour l'économie canadienne. Le gouvernement du Canada est déterminé à travailler en partenariat avec les peuples autochtones afin d'éliminer les obstacles qui, depuis trop longtemps, empêchent les personnes et les collectivités de réaliser leur plein potentiel afin de contribuer à la prospérité du Canada en tant que participants à la vie économique. Afin de soutenir nos intérêts économiques communs et de faire avancer le processus de réconciliation, le gouvernement propose un niveau d'investissement sans précédent pour soutenir les communautés autochtones et les aspirations des peuples autochtones. Les investissements proposés, y compris dans l'éducation et l'infrastructure dans les réserves, commencent par s'attaquer à certaines des causes profondes de la pauvreté, favorisent les possibilités et la croissance inclusive et aident à jeter les bases de la croissance dans les communautés autochtones. Ces investissements ciblés profiteront à l'ensemble de l'économie canadienne.

Regardant vers l'avenir, le Canada affirme son engagement renouvelé envers les peuples autochtones. Comme premier pas, le pays s'engage dans un investissement sur cinq ans visant à améliorer les conditions socioéconomiques des peuples autochtones et de leurs collectivités et à amener des changements profonds. Cet investissement pour un avenir plus radieux pour les peuples autochtones du Canada comprend des programmes qui visent à fournir de l'eau propre, un soutien aux familles et au système d'éducation, des logements convenables et des améliorations aux infrastructures de base des collectivités.

Soutien aux familles et au système d'éducation

- **La Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones lancera un projet pilote afin d'améliorer la formation de façon à l'harmoniser aux besoins communautaires.**
- **La Stratégie de développement économique de la Nation métisse soutiendra le développement économique de la Nation métisse.**
- **Le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations soutiendra les besoins immédiats des enfants et des jeunes des Premières Nations et lancera un processus de réforme de son programme.**
- **Le Fonds pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans les réserves servira à des réparations et rénovations urgentes des installations utilisées par le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves et par l'Initiative de services de garde pour les Premières nations et les Inuits.**

Logements convenables

- **Répondre aux besoins immédiats en matière de logement dans les réserves. Ce processus représente une première étape du vaste engagement du gouvernement à collaborer avec les collectivités des Premières Nations au cours des prochaines années à l'élaboration d'une approche à long terme efficace destinée à soutenir la construction et l'entretien d'une offre suffisante de logements dans les réserves dans le contexte d'un plus vaste cadre national relatif au logement.**
- **Réaliser des réparations et rénovations urgentes aux logements nordiques et inuits.**

Eau propre

- **Améliorer la qualité de l'eau et des eaux usées dans les réserves afin de répondre aux besoins sur le plan de la santé et de la sécurité. Cet engagement cherche à assurer un fonctionnement et un entretien adéquat des installations, tout en mettant fin aux avis d'ébullition de l'eau sur de longues périodes dans les réserves des Premières Nations.**

- **Assurer un contrôle de la qualité de l'eau potable dans les réserves par des opérateurs qualifiés d'installations d'alimentation en eau et des laboratoires certifiés.**
- **Infrastructure communautaire**
- **Investir dans l'infrastructure de la santé, y compris dans la construction, la rénovation et la réparation de postes de soins infirmiers, de résidences pour les travailleurs de la santé et de bureaux de santé qui offrent des renseignements sur la santé dans les réserves.**
- **Améliorer les systèmes de gestion des déchets solides sur les réserves afin de créer un environnement plus sain pour les communautés autochtones.**
- **Construire des centres culturels et récréatifs autochtones.**
- **Soutenir les investissements dans une gamme d'infrastructures complémentaires, dont les routes et les ponts, les systèmes d'énergie, la connectivité à large bande et l'infrastructure physique, en vue d'atténuer les effets des catastrophes naturelles et de renforcer les services d'incendie.**

HABITAT sous la loupe

L'initiative de maisons durables dans le Nord de la SCHL

La Corporation Salus d'Ottawa construit actuellement un projet visant la certification de maison passive de même que la certification platine du programme LEED Canada pour les habitations. Ce projet de 42 unités offrira des logements à des personnes souffrant de maladie mentale à Ottawa. Ce projet vise des économies d'énergie liées au chauffage et au refroidissement allant jusqu'à 90 % lorsque comparé au parc immobilier général, et de plus de 75 % lorsque comparé au bâtiment neuf moyen, principalement grâce à une enveloppe du bâtiment très bien isolée et étanche à l'air. Les coûts de fonctionnement réduits prévus contribueront à rendre l'habitation abordable à long terme et offriront un environnement intérieur confortable et sain aux locataires. Ce projet est un des premiers projets de logement abordable visant la certification de maison passive construite dans un climat nordique. Ce projet a été financé par le programme fédéral-provincial Investissement dans le logement abordable.

Infrastructure communautaire

- **Investir dans l'infrastructure de la santé, y compris dans la construction, la rénovation et la réparation de postes de soins infirmiers, de résidences pour les travailleurs de la santé et de bureaux de santé qui offrent des renseignements sur la santé dans les réserves.**
- **Améliorer les systèmes de gestion des déchets solides sur les réserves afin de créer un environnement plus sain pour les communautés autochtones.**
- **Construire des centres culturels et récréatifs autochtones.**
- **Soutenir les investissements dans une gamme d'infrastructures complémentaires, dont les routes et les ponts, les systèmes d'énergie, la connectivité à large bande et l'infrastructure physique, en vue d'atténuer les effets des catastrophes naturelles et de renforcer les services d'incendie**

Partie VII Travailler ensemble : en partenariat avec les intervenants

En octobre 2016, Habitat III s'attaquera à quelques-uns des enjeux mondiaux les plus importants de notre époque. Bâtir des villes inclusives donnant accès à des logements convenables, mettre sur pieds des espaces urbains durables et n'abandonner personne dans la lutte contre la pauvreté constituent des défis de taille qui nécessitent de s'engager à travailler en partenariat et à coopérer. Tout comme la communauté mondiale doit travailler ensemble sur ces enjeux, le Canada est conscient que, pour régler ces difficultés sur son territoire, tous les intervenants doivent travailler ensemble. Des gouvernements aux nations autochtones en passant par le secteur privé et la société civile, tout le monde a un rôle important à jouer dans ce partenariat avec les parties prenantes.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement du Canada s'est engagé à renouveler sa collaboration avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec les administrations municipales. Cela signifie qu'il faut comprendre les besoins locaux et passer à l'action. Seul un engagement envers le partenariat avec les parties prenantes peut assurer que les efforts du gouvernement fédéral appuient les programmes municipaux et s'harmonisent avec ceux-ci.

Des gouvernements aux nations autochtones en passant par le secteur privé et la société civile, tout le monde a un rôle important à jouer dans ce partenariat avec les parties prenantes.

Cette approche pragmatique et coopérative envers les relations entre parties prenantes orientera l'élaboration de politiques en matière de gouvernance urbaine. Alors que la ville restera selon toute probabilité le champ de bataille principal de la lutte contre la pauvreté et de la réduction des GES ainsi que d'une série d'enjeux environnementaux et socioéconomiques, chaque ordre de gouvernement aura avantage à être à l'affût des initiatives complémentaires et à les soutenir.

Il sera tout aussi important de travailler avec les intervenants publics des collectivités locales comme mondiales. Des initiatives comme la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMCRD), organisée par la Commission canadienne pour l'UNESCO, réunissent une vaste gamme de partenaires gouvernementaux et de la société civile à l'échelle locale, provinciale et territoriale et nationale. Puisant dans un réseau de 69 municipalités et de nombreux

autres partenaires, la CCMCRD offre une plateforme unique pour renforcer les collectivités canadiennes et faciliter l'échange de meilleures pratiques à l'échelle nationale et internationale par l'entremise de la Coalition internationale des villes contre le racisme de l'UNESCO.

De plus, en préparation de Habitat III, la communauté mondiale s'est réunie dans une série de onze rencontres thématiques et régionales. Se penchant sur des enjeux allant de l'énergie durable dans les villes aux habitats informels, ces rencontres ont permis de recueillir différentes contributions pour aider à établir les priorités d'Habitat III. En 2015, Montréal a accueilli une rencontre thématique avec la participation de villes de partout sur la planète. La rencontre a permis d'étudier les défis auxquels font face les régions métropolitaines et les actions à entreprendre pour amener des changements positifs.

Sur le plan national, le Canada a travaillé en étroite collaboration avec une vaste gamme d'intervenants au moyen d'une approche sur plusieurs fronts. Dans l'année précédant Habitat, des universitaires, des ONG, des groupes de la société civile et des villes ont participé à des tables rondes sur les politiques. De plus, de juin à septembre 2016, des consultations en ligne ont permis d'impliquer la société civile, des ONG, des universitaires et le secteur privé. Ces formes de participation ont été bonifiées par des rencontres en personne avec les provinces et territoires, des municipalités et des groupes autochtones.

Partie VIII Les prochaines étapes

Se déroulant dans un contexte mondial incertain, le programme de Habitat III est à la fois ambitieux et crucial pour assurer la prospérité de tous les citoyens. Toutefois, le sommet n'est qu'un début. Améliorer l'inclusivité dans les régions urbaines et rurales et adopter davantage de pratiques respectueuses de l'environnement dans un cadre de croissance économique nécessite un engagement à long terme des gouvernements et intervenants.

Quant à lui, le Canada adhère à la vision du Nouvel agenda urbain et prend des mesures musclées pour façonner de manière constructive les villes et régions rurales canadiennes de demain. En appui aux objectifs du Millénaire pour le développement et au Programme pour l'habitat de 1996 et en prévoyance de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies et de la 21e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, le gouvernement procède actuellement à la modernisation de ses façons de planifier, de concevoir et de gérer ses systèmes urbains d'une manière qui favorise la cohésion sociale et promeut l'inclusivité.

L'année 2016 représente une première étape importante vers l'atteinte des objectifs immédiats d'Habitat III. Or, l'adoption d'une vision à long terme est tout aussi importante. Les gouvernements et intervenants collaborent pour élaborer des plans d'action cruciaux qui vont façonner le pays au cours des deux prochaines décennies. La Stratégie nationale en matière de logement, la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, le Plan national sur les changements climatiques, le Plan national d'infrastructures, le Cadre sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, la Stratégie fédérale contre la violence fondée sur le sexe et la Stratégie d'innovation sont tous en cours d'élaboration et vont être dévoilés au cours des deux prochaines années. De plus, le Canada évalue la possibilité de mettre en place un conseil consultatif qui pourrait faire le suivi des progrès continus au cours des années suivant Habitat III. Chacune de ces stratégies fera partie intégrante des efforts plus vastes déployés par les Canadiens d'un bout à l'autre du pays en vue de créer des collectivités plus saines et plus fortes.